

Inventaire des archives de l'Association Charbonnière de la Province de Liège

Par Walthère Franssen

Provenance

Les documents répertoriés sous les abréviations WF-As.Charb.Lg proviennent des bureaux actuellement démolis du charbonnage de Cheratte. Ils ont été enlevés en 1987 alors que les bâtiments étaient non clôturés et laissés à l'abandon depuis la fermeture du site en 1977

Classement et description

- Chaque document, ou ensemble de documents relatifs à un même objet, est identifié par 2 groupes de lettres suivis d'une simple, double ou triple numérotation.

Le premier groupe de lettres indiquent la provenance générale du document : «WF» pour «Fonds Walthère Franssen». Le second groupe de lettres indiquent la provenance des documents «As.Charb.Lg» pour l'Association Charbonnière de la Province de Liège.

Les deux premiers chiffres de la numérotation indiquent le n° de la farde (ou du classeur) dans laquelle est déposé le ou les documents. Ces deux premiers chiffres sont suivi pour certains documents de 2 chiffres attribués au document même.

- Chaque document (ou ensemble de documents) fait l'objet d'une brève description : un titre ou un intitulé relatif au contenu ; la date de sa rédaction ou de son utilisation et éventuellement le nombre de pièces composant le document. Cette brève description peut être suivie ou remplacée par un cours extrait du document même.

- Les fardes de documents sont placées dans des boîtes à archives. Chaque boîte d'archive porte en mention abrégée l'identification (lettres et chiffres) des fardes qu'elle contient.

Inventaires

- L'inventaire numérique reprend l'intitulé et la forme des documents en suivant, l'ordre de la numérotation attribuée lors de l'inventaire des archives.

- L'index alphabétique des noms de personnes citées dans les documents.

Dépôt:

Archives WF-As.Ch.Lg déposées au CLADIC en 03/2017

Walthère FRANSSSEN, rue Villa des Roses, 4, HERSTAL 4040 cl: walthere.franssen@gmail.com

Inventaire

Farde WF As.Ch.Lg 01/01-37 «Commission Sécurité Sociale» /1946 / 37 doc /

WF As.Ch.Lg 01/01-37: Cor circ du 01/01/1946 au 31/06/1946 adressée par la Fédéchar aux membres de la Commission de la Sécurité Sociale et aux Associations Charbonnières. Cette cor. a pour but soit d'informer ou de demander l'avis des destinataires sur divers points concernant la sécurité sociales (notamment projets et interprétation d'Arrêtés).

WF As.Ch.Lg 01/01: Cor du 04/01/1946 du FPSI du Min Trav et P.S. à Fédéchar: / Demande d'avis sur le mode de Paiement des Primes aux nouveaux mineurs / Texte de l'Arrêté-Loi du 29/11/1945 allouant des primes aux o qui s'embauchent pour le travail du F de la Mine /

WF As.Ch.Lg 01/02: Cor du 10/01/1946 Fédéchar à FPSCI: / Avis sur Demandes Primes aux Nouveaux Mineurs F/

WF As.Ch.Lg 01/03: Cor du 16/01/1946 de FPSCI à Fédéchar: / Suivi des avis sur Paiement Primes N. Mineurs F /

WF As.Chv.Lg 01/04: Cor du 16/01/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Invitation à réunion de la Com.Sécu.S Lg /

WF As.Ch.Lg 01/05: Cor du 31/01/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Cotisation sociale sur al. de maladie et indemnités ac. de trav. / Régime de retraite o ou empl / Institution d'une caisse particulière de congés payés pour charb. / Assurance chômage obligatoire «il convient de faire admettre qu'un emploi convenable, aux termes de l'arrêté, peut être un emploi au F de la mine» /

WF As.Ch.Lg 01/06: Cor circ du 02/02/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Projet d'A.R. relatif à la procédure de conciliation en cas de grève ou de lock-out - o en grève ou état de lock-out assimilés à des chômeurs involontaires /

WF As.Ch.Lg 01/07: Cor du 07/02/1946 de Fédéchar à FNROM: Serv des congés payés assuré par le FNROM ? /

WF As.Ch.Lg 01/08: Cor du 19/02/1946 de C.P. Charleroi à As.Charb.Charleroi: / Droit au charbon à o malade /

WF As.Ch.Lg 01/09: Cor du 25/02/1946 du Fonds National d'Aide au Rééquipement Ménager des travailleurs /

WF As.Ch.Lg 01/10: Cor du 25/02/1946 du FNROM à Fédéchar: / Congés payés /

WF As.Ch.Lg 01/11: Cor du 25/02/1946 de As Charb Charleroi: / Abus dans l'attribution du Charbon aux o malades /

WF As.Ch.Lg 01/12: Cor du 25/02/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Avis sur Cotisations sécurité sociale /

WF As.Ch.Lg 01/13: Cor du 26/02/1946 de FSC à Fédéchar: / Avis sur Paiement Primes à nouveaux mineurs de F /

WF As.Ch.Lg 01/14: Cor du 27/02/1946 de Fédéchar: / Invitation à réunion de la Com.Sécu.S. /

WF As.Ch.Lg 01/15: Cor du 28/02/1946 de As.Charb.Charleroi: / Avis sur le Paiement des jours fériés légaux /

WF As.Ch.Lg 01/16: Cor du 01/03/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Cotisations non perçues en 01/1945 à charge de l'Etat /

WF As.Ch.Lg 01/17: Cor du 02/03/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Réduction cotisation patronale pour les congés payés./ (Fédéchar adresse au Ministre de la P.S. une note de demande de réduction de la cotisation patronale. Le Ministre demande l'avis à la Dir. Gén. des Mines. La Dir Gén des Mines sollicite de Fédéchar les arguments à répondre au Ministre !)

WF As.Ch.Lg 01/18: Cor du 06/03/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Cotisations Sécu Sociale / Charbon gratuit / Demande extension de la prime d'embauche aux o étrangers /

WF As.Ch.Lg 01/19: Cor du 15/03/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Restriction des rens stat à fournir à l'ONSS /

WF As.Ch.Lg 01/20: Cor Circ n°1673 F du 20/03/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Charges patronales pour Congés payés / Cor du 23/03/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: Intervention de l'Adm Mines pour paiement par les Charb des arriérés de Cotisation Sécu S /

WF As.Ch.Lg 01/21: Cor du 23/03/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Paiement des arriérés de Cot Sécu S /

WF As.Ch.Lg 01/22: Cor du 30/03/1946 de R. Dessart à Sec As.Charb.Lg / Détail des points à la prochaine Com.Sécu. S Lg / Visite médicale d'embauche: on envisage l'intérêt d'installations radiographiques /

WF As.Ch.Lg 01/23: Cor du 09/04/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Charges Sociales Patronales (Comparaison des Charges Sociales payées dans l'industrie charb avec les autres industries (nom plafonnée dans l'industrie charb et plafonnée à 4.000 frs de revenus mensuels dans autres industries)

WF As.Ch.Lg 01/24: Cor du 11/04/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Mobilisation civile sous contrôle des FSC Rég /

WF As.Ch.Lg 01/25: Cor du 23/04/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Modalités et calcul des Congés payés pour 1945 / Charbon gratuit pour veuves d'O tués, pour o malade /

WF As.Ch.Lg 01/26: Cor du 06/05/1946 Fédéchar à As.Charb.Lg: / Extension de la Sécu S aux trav. indépendants /

WF As.Ch.Lg 01/27: Cor du 17/05/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Charges Sociales Ouvrières /

WF As.Ch.Lg 01/28: Cor du 21/05/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / La responsabilité pénale des Dir, Ing et Chefs de serv ne peut pas être aggravée par les conclusions du serv de sécurité chargés de rechercher les causes d'un accident / Examen médicaux d'embauche / AR du 16/04/1946 fixant le mode de paiement du salaire pour les 8 jours fériés de 1946 / FNAMI Circ O.A.n°78 du 02/05/1946 «Indemnité de maladie (Indemnités primaires, d'invalidité et de repos d'accouchement) pour jours fériés légaux» /

WF As.Ch.Lg 01/29: Cor du 28/05/1946 de Charb. G-L&H Réunis à Fédéchar: / Certif de salaire pour o à marché /

WF As.Ch.Lg 01/30: Cor du 03/06/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Formalités AMI imposées aux employeurs /

WF As.Ch.Lg 01/31: Cor du 06/06/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Refus de fournir à l'ONSS des Stat /

WF As.Ch.Lg 01/32: Cor du 12/06/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Régime de retraite / Cumul pension et salaire /

WF As.Ch.Lg 01/33: Cor du 22/06/1946 de As.Charb.Lg à Charb: / Rapport de R. Dessard sur divers points Sécu-S /

WF As.Ch.Lg 01/34: Cor du 25/06/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Avis sur Sécu.S (Billets gratuit SNCFB - CSH) /

WF As.Ch.Lg 01/35: Cor de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Régime de retraite des o mineurs (Cumul pension et salaire) /

WF As.Ch.Lg 01/36: Cor du 26/06/1946 de Fédéchar à As.Charb.Lg: Contestation avec l'Adm Mines sur la légalité de la demande de paiement des cotisations pour accident de travail /

WF As.Ch.Lg 01/37: Cor de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Projet d'AR concernant la sécurité et la santé du personnel: Installations sanitaires (vestiaire-lavoir, réfectoires, communs ... Des communs distincts H et F, Empl et Ouvriers) / Examen médical d'embauche, de tutelle des adolescents, de dépistage des maladies prof./ Premiers secours et soins médicaux aux blessés et aux malades / Révision de la loi du 15 juin 1896 sur les règlements d'ateliers /

Farde WF As.Ch.Lg 02/01-03 «C.N.A. – Concessibilité des réserves de Campine» / 33 doc /

WF As.Ch.Lg 02/01: Conseil National des Charbonnages

- Annales Parlementaires n°18 Chambre des Représentants séance du 17/12/1957 concernant la modification de la loi du 13/08/1947 instituant un Conseil National des Charbonnages / débat sur les Nationalisations des Charbonnages / le C N Charb nouvelle formule enlève toute autorité de droit et de fait aux représentants de la profession / la Nationalisation des Charb Français / dans le bassin du Sud, notre industrie charb est freinée dans son développement par l'individualisme excessif qui y règne encore /

- Annales n°19, 21, 22, 27, 28 - séance du 18 au 23/12/1957: Débat sur le C.N.Charb et la Concessibilité des réserves charbonnières de la Campine /

- Annales n°29 - séance du 23/01/1958: Vote sur les projets C.N. Charb et la Concessibilité des réserves charbonnières de la Campine / Le PSC quitte la séance avant le vote de la loi /

WF As.Charb.Lg 02/02: Projet 761 (Campine):

- Projet de loi relatif à la concessibilité des réserves charbonnières de la Campine / exposé des motifs /

- Projet de loi relatif à la concessibilité des réserves charbonnières de la Campine / amendements par Députés /

- Sénat de Belgique - Projet de loi relatif à la concessibilité des réserves charbonnières de la Campine / projet transmis par la Chambre des représentants /

WF As.Charb. Lg 02/03: Projet 762 (CNC):

- Projet de Loi modifiant et complétant la loi du 13/08/1947 instituant le C N des Charb / Discussion à la Chambre / Exposé des Motifs / Avis du Conseil d'Etat / Projet de loi / Amendements par Députés et par Gouvernement /

- Sénat de BE du 19/12/1957: Projet de loi C.N.Charb transmis par la Chambre des Représentants /

- Rapport de la Commission des Af. Economiques chargée d'examiner le projet de loi C N Charb.La profession sera représentée dans le C N Charb par 5 employeurs et 5 travailleurs /

- Compte rendu analytique des débats de la Chambre des Représentants des 17-18 et 19 /12/1957 et des 21-22-et 23/1958/ et 23/12/1957 /

Farde WF As.Ch.Lg 03/01-06 «Procurer au Bassin du Sud les avantages obtenus en Campine pour K.S»

WF As.Charb.Lg 03/01: Cor (personnelle) de Fédéchar aux Dir Gérants des Charb via L.Waha As.Charb.Lg: / Note sur adaptation aux Entreprises du Sud des mesures prises en Campine lors de la constitution de K.S. /

WF As.Charb.Lg 03/02: Cor de As.Charb.Lg à Dir.Gérant: / Convocation à réunion sur les moyens à mettre en œuvre pour procurer aux mines du Sud les avantages obtenus par le Bassin de Campine (K.S.) /

WF As.Charb.Lg 03/03: Cor Circ Fédéchar Doc St.38.789 du 22/04/1968: / Avant-projet établi par Fédéchar pour procurer aux mines du Sud les avantages obtenus par le Bassin de Campine lors de la constitution de la K.S. ... les résultats acquis en Campine: - a) sauvegarde du patrimoine non industriel en écartant tout risque d'emprise par les pertes d'exploitation future de la houillère; - b) poursuite de l'exploitation dans des conditions telles que tous les risques de cette activité soient assumés par l'Etat; - c) assurance, au moment de l'abandon de l'exploitation houillère, de récupérer une valeur dès à présent attribuée au patrimoine industriel utilisé par K.S. / Régie des terrains et maisons: il faudrait modifier le plan comptable de manière à couvrir par les subventions la valeur locative normale des maisons occupées par le personnel, valeur locative qui serait perçue par une activité annexe qui assumerait les charges relatives à l'entretien, assurances et impôts /

WF As.Charb.Lg 03/04: Cor circ du 29/04/1968 de As.Charb.Lg à Dir-Gérant: / A la demande de Adm Mines Lg,

invitation à réunion concernant l'adaptation au Sud des mesures prises en Campine lors de la constitution de la K.S /

WF As.Charb.Lg 03/05: Cor du 20/06/1968 de Fédéchar à As.Charb.Lg: / Invitation à réunion des Dir Gérant pour élaborer une introduction à un Syllabus concernant les éléments du patrimoine industriel apportés par les Charb à société nouvelle type K.S. /

WF As.Charb.Lg 03/06: Coupure de presse:

- Le Drapeau Rouge du 03/01/1969 «Fusion de charbonnage et cadeaux au patronat» ... J-J Merlot (vice premier ministre) a qualifié de critiquable la fusion des charb de Campine ... patrons et Directoire proposent aujourd'hui, après avoir longtemps combattu cette idée, de regrouper, voir de fusionner les charb du Sud ... les org syndicales peuvent estimer avec juste raison qu'il serait plus aisé de faire appliquer les accords de Zwarberg, de José-Battice, d'Anderlues et d'Eisden dans une société multi sièges ...

- Nagelmackers Fils et Cie, banquiers, Bulletin mensuel du 03/03/1971: «Les anciens charb de Campine» ... une S.A. la Kempense Steenkolenmijnen (K.S.) constituée le 29/12/1967/

- La Wallonie du 24/09/1971 «Le Scandale des Mines de Campine» ... en 1967, profitant des pouvoirs spéciaux le gouvernement Vanden Boeynants signait avec les patrons charbonniers limbourgeois un accord: les 5 sociétés minières fondaient une nouvelle entité ... JJ Merlot s'élevait avec force contre un projet de fusion des charb hennuyer qui aurait conféré aux patrons hennuyers de ce bassin les mêmes privilèges exorbitants qu'aux patrons charbonniers

- L'Echo de la Bourse du 12/06/1972 «Solution au problème des réinvestissements des ex-charbonnages campinois» constitution de la Société Campinoise d'Investissement /

Farde WF As.Ch.Lg 04/01-11 / Diffusion de la brochure «Le problème charbonnier» / 13 doc /

- WF As.Charb.Lg 04/01: Cor du Directoire de l'Ind Charb à As.Charb.Lg: demande liste nominative des cadres des charb. pour envoi de la brochure «Le Problème Charbonnier» éditée par le Directoire / Cor interne à As.Charb.Lg réticence à fournir les listes si pas vu le contenu de la brochure / Après un rappel du Directoire disant que seul l'As de Lg n'avait pas envoyer ces listes, l'envoi est décidé, seul Colard refuse (car ne veut pas gonfler ces gens-là) /

- WF As.Charb.Lg 04/02: Cor du 11/03/1966 de S.A. des Charbonnages du Bonnier à Grace Berleur /

- WF As.Charb.Lg 04/03: Cor du 15/03/1966 de S.A. des Charbonnages d'Argenteau à Trembleur /

- WF As.Charb.Lg 04/04: Cor du 15/03/1966 de S.A. des Charbonnages du Hasard à Micheroux /

- WF As.Charb.Lg 04/05: Cor du 14/03/1966 de S.A. des Charbonnages de Patience et Beaujonc à Glain-lez-Liège /

- WF As.Charb.Lg 04/06: Cor du 23/03/1966 de S.A. des Charbonnages de Wérister à Beyne-Heusay /

- WF As.Charb.Lg 04/07: Cor du 08/04/1966 du Charbonnage Colard de la S.A. Cockerill-Ougrée à Seraing /

- WF As.Charb.Lg 04/08: Cor du 12/04/1966 de S.A. des Charbonnages de l'Esp & B.F. à Montegnée /

- WF As.Charb.Lg 04/09: Cor du 15/03/1966 de S.A. des Charbonnages de Gosson-Kessales à Tilleur-lez-Lg /

- WF As.Charb.Lg 04/10: Cor du 13/04/1966 de S.A. des Charbonnages de la Grande Bacnure à Liège /

- WF As.Charb.Lg 04/11: Cor du 11/03/1966 de S.A. des Charbonnages d'Ans et de Rocour à Ans lez Liège

Farde WF As.Ch.Lg 05 « Pratique des charb concernant les arrivées tardives » / 30p /

WF As.Ch.Lg 05: Cor circ du 08/04/1958 de As Charb Lg à Charb. Demande de la Commission des Questions Sociales de Fédéchar: Quel est la pratique des charb concernant les arrivées tardives (isolées ou en groupe) et la cessation du travail avant la fin de la journée. / Réponse par lettre de 14 charbonnages du Bassin de Liège. /

Farde WF As.Ch.Lg 06/01-14 « Mobilisation civile » / 14 doc /

WF As.Ch.Lg 06/01: Législation de 1945 relative aux o mineurs et aux charbonnages:

- Note man résumant les Arrêtés du 12, 13 et 14/04/1945 concernant la Mobilisation civile. /
- Arrêté du 14:04/1945 allouant une prime de 2.000fr aux ouvriers qui s'embauchent pour les travaux du F./
- Arrêté du 14/04/1945 octroyant un acompte à valoir sur les compléments de pension de vieillesse./
- Arrêté du 14/04/1945 donnant force obligatoire aux décisions de la C.N.M.M./
- Arrêté du 14/04/1945 relatif aux obligations de sursis des miliciens travaillant dans les mines./
- Arrêté-loi du 14/04/1945 accordant prêts à faible intérêt aux mineurs pour l'achat ou la construction d'une habitation /
- Arrêté-loi du 14/04/1945 sur les congés annuels des mineurs de fond /
- Arrêté M du 12/04/1945 relatif à l'inscription obligatoire en vue de mise au travail et à la mobilisation civile /
- Arrêté du 13/04/1945, mobilisation civile des entreprises et des personnes /
- Arrêté du 14/04/1945, mobilisation de certaines entreprises et des personnes y occupées
- Arrêté loi du 14/04/1945, fermeture des entreprises qui enfreignent la réglementation d'approvisionnement du pays /
- Arrêté loi du 12/04/1945, Institution de «Sidéchar» auprès du Ministère des Af Economique /
- AM du 22/05/1945 modifiant l'A concernant la mobilisation civile./

WF As.Ch.Lg 06/02: Mobilisation civile:

- Cor du 20/04/1945 de Fédéchar à As.Chab.Lg: Aspect pénal de la législation Mobilisation Civile /
- Cor circ du 20/04/1945 de Fédéchar à As Charb Lg ... aspect d'ordre pénal de la législation relative à la mobilisation civile ...obligation (pour l'entreprise) de poursuivre l'activité industrielle en vue de réaliser à la fois un rendement maximum et une saine gestion ... les personnes occupées sont mobilisées à titre civil ... les infractions sont punies d'une amende de 26 à 100.000frs et d'un emprisonnement de 8 j à 1 an ou à l'une de ces peines seulement ... questions et réponses (de Fédéchar) application des sanctions prévues aux ouvriers qui quittent le charbonnage pour un autre emploi, application des sanctions aux recruteurs, application des sanctions aux ouvriers qui se mettent en grève et aux personnes qui incitent ou favorisent cette grève ... déclarations faites le 18/04/1945 à la Chambre des Représentants par M. Van Acker, premier ministre (PSB), « les mesures prises pour obtenir la mobilisation totale nous permettront d'arriver à une augmentation définitive de la production. ceux qui fomenteront des grèves doivent en supporter les conséquences. Les journaux qui pousseront à la grève seront suspendus de même ceux qui rapportent de fausses nouvelles concernant les grèves. Les arrêtés parus hier seront appliqués » cf. compte-rendu analytique de la Chambre du 18/07/1945 /

WF As.Ch.Lg 06/03: Invitation des Dir-gérants à une réunion au Gouv. Prov. le 24/04/1945 concernant la mob civile /

WF As.Ch.Lg 06/04: Rapport de la réunion du 24/04/1945 au Gouv. Prov: Reprise des seuls ouvriers intéressants de réembaucher, Aux patrons d'établir des listes des personnes qui pourraient être réoccupées dans les mines /

WF As.Ch.Lg 06/05: Note du 26/04/1945 de B-Fin: O ou Empl convoqués à l'armée alors qu'ils sont mobilisable /

WF As.Ch.Lg 06/06: Cor circ du 28/04/1945 de As.Charb.Lg à Charb: Demande liste de toutes personnes qui a un moment quelconque depuis le 10/09/1944 (depuis la libération) ont été occupées dans un charb. /

WF As.Ch.Lg 06/07- Affiche publiée le 02/05/1945 signée du Gouv de la Prov et appelant à la Mobilisation civile /

WF As.Ch.Lg 06/08: Cor du 14/05/1945 de FPSCI à Charb: Fiche des o entrant ou sortant pour contrôle Mob civile /

WF As.Ch.Lg 06/09: Cor du 18/05/1945 de As.Charb.Lg à Gouv Prov Lg: Remise des listes reçues des Charb /

WF As.Ch.Lg 06/10: Cor du 06/06/1945 de Fédéchar à As.Charb.Lg: Mob Civile, dérogation saisonnière pour mineur agriculteur ou o agricole /

WF As.Ch.Lg 06/11: Note du 12/06/1945: Autorisation de mutation d'o d'un charb à un autre /.

WF As.Ch.Lg 06/12: Cor du 24/07/1945 de FPSC: Mob civile et o étrangers / les o mutant dans un autre charb doivent au préalable se présenter avec leur livret de travail dans les bureaux du FPSC à Lg /

WF As.Ch.Lg 06/13: Cor du 31/07/1945 de As.Charb.Lg à Gouv. Prov.Lg: Pourquoi la Mob civile est demeurées sans effet ? Esp & BF a remis le 25/04/1945 une liste de 83 mineurs sortis depuis le 10/09/1944 donc a récupérés par la mob civile, 1 seul est rentré et un second s'est excusé pour maladie, pas de nouvelle au sujet des 81 autres ?

WF As.Ch.Lg 06/14 – Note man faite au dos d'une Affiche de l'OA adressée aux o Mineurs les informant des augmentations des primes et salaires de 45% au 01/03/1944 /

Farde WF As.Ch.Lg 07/01-12 « Nationalisation des charbonnages» 1945-1946 / 12 doc /

WF As.Ch.Lg 07/01-12 : Dossier Nationalisation des Charbonnages. Ce dossier contient les diverses propositions de loi qui en 1945 et 1946 avaient pour but soit la nationalisation des charbonnages soit une réforme de l'industrie charbonnière.

WF As.Charb.Lg 07/01: Documents parlementaires Sénat de Belg – Rapport du 22/08/1045 de la Commission des Af économiques: création d'une commission d'enquête chargée de l'examen du Problème Charbonnier /

WF As.Charb.Lg 07/02: Proposition de loi du 28/08/1945 portant sur la nationalisation des industries houillères par les députés communiste H. Glineur et J. Lahaut ... les propriétaires ou les titulaires actuels des concessions: -1° Société Générale: 15 concessions avec 43 sièges, soit 1/5 de la production de 1939; - 2° Brufina-Evence Coppée: 10 Concessions avec 36 sièges soit 1/6 de la production de 1939; - 3° Ougrée-Marihaye 3 Concession avec 9 sièges; - 4° reste 62 concessions indépendantes avec 133 sièges ... 150.000 ouvriers mineurs avant-guerre, 100.000 en 1945 ...au point de vue international il s'est formé un Conseil Allié du Charbon (Allied Coal Council) chargé de régler l'expansion de la production des mines d'EU occidentale ... constituer un ensemble de chacun des bassins, avec une direction unique par bassin création de la «Centrale Nationale des Industries Houillères belges» ... indemnisation d'une façon équitable des actionnaires des biens nationalisés = la valeur boursière des actions au 30/06/1939 + 60% ... /

WF As.Charb.Lg 07/03: Proposition de loi du 31/08/1945 créant la Société Nationale des Mines de Belgique par A. Delattre ... le problème du charbon est un problème national , il doit être résolu sur le plan national ... lors de la préparation de la loi de 1810 qui devait régler le régime minier belge pendant plus d'un siècle, la Commission du Corps législatif avait préconisé le système de la domanialité qui ne fut repoussé que par Napoléon lui-même ... il

eut ensuite une proposition de loi de Rogier en 1837 «il serait convenable que le Gouvernement se réservât le droit de faire exploiter pour compte du domaine les mines de houilles non concédée» ... le 09/04/1902 Hector Denis et Emile Vandervelde déposaient une proposition de loi tendant à incorporer les mines de Campine au domaine de l'Etat ... la présente proposition de loi a pour but de réaliser définitivement une fusion de toutes les exploitations charbonnières en une exploitation unique qui portera le nom de Société Nationale des Mines de Belgique ... gestion provisoire il est constitué un Directoire des Mines de Belg. en attendant la constitution de la Soc Nat des Mines de Belg ... dans chaque siège il sera établi un CE.

WF As.Charb.Lg 07/04: Proposition de loi du 06/05/1946 du PSC portant création d'un Conseil National du Charbon ... dans notre pensée l'exploitation reste soumise à la responsabilité individuelle ... provoquer les remboursements de concessions.

WF As.Charb.Lg 07/05: Avant projet de loi daté de mai 1946 du Ministre des Af. Economiques De Smaele sur la réforme de structure des charb ... deux problèmes doivent être résolus: le problème humain -le statut du mineur- et le problème technique -concentration de l'extraction, transformation des méthodes d'abattages, amélioration de l'équipement de transport souterrain et la création: de 5 S.A. des charb réunis par bassin; d'un Comptoir des Charbonnages réunis; d'un Comité National de Contrôle des Charbonnages / Projet de lettre de réponse de As Charb Lg au Ministre «les mesures que vous proposez sont nuisibles à l'intérêt économique supérieur de nos charbonnages et de la Nation »

WF As.Charb.Lg 07/06: Plan d'organisation, de rééquipement et d'exploitation des mines, dénommé plan du dixième panier, par M R Henry daté du 27/05/1946 /

WF As.Charb.Lg 07/07: Mémoire Charbonnier - /08: Abrégé du Mémoire - /09: Conclusion du Mémoire: Propositions constructives des Ing des Mines pour la solution du problème charbonnier élaboré par le Comité d'Etude Charbonnière de Fédéchar le 06/06/1946 ... le rétablissement d'une marge de profit suffisante est la condition sine qua non de tout redressement de l'ind charb. ... introduire en Belg d'importants contingents d'o étrangers ... campagne pour le retour à la mine ... une rémunération des o mineurs en rapport avec la valeur et le caractère pénible du travail ... le remboursement des concessions doit être étudiés du seul point de vue technique par des commissions d'étude du Gisement.

WF As.Charb.Lg 07/10: Lettre écrite le 14/06/1946 cosignée par les Dir de l'As Charb Lg et adressée au Ministre De Smales-... Les moyens préconisés dans votre avant-projet de réforme minière seraient incapables de résoudre le problème capital du charbon ...

WF As.Charb.Lg 07/11: Projet de loi du 27/06/1946 relatif à l'exploitation des charbonnages dans l'intérêt général signé de A. Van Acker et de A. De Smaele / Liste des Charb belge regroupés dans 5 S.A. des Charbonnages Réunis (Campine, Lg, Charleroi, Centre, Borinage) /

WF As.Charb.Lg 07/12: Résumé de l'exposé de N Dessard fait à l'As Charb Lg le 09/04/1968 / Adaptation au Bassin du Sud des mesures prises en Campine (KS).

Farde WF As.Ch.Lg 08 « Pensions des O Mineurs» / 9 doc /

WF As.Ch.Lg 08: Dossier « Pensions des Ouvriers mineurs » comprenant les textes de différents Arrêtés pris de 1937 à 1945:

- A.R. - Lois coordonnées du 25/08/1937 concernant le régime de retraite des o mineurs /
- A.R. du 15/10/1937 pris en exécution de l'A.R. du 25/08/1937 concernant le régime de retraite des o mineurs /
- A. du 18/02/1943 relevant les allocations d'orphelins du régime de retraite des o mineurs /
- A. du 27/02/1943 accordant une allocation temporaire aux bénéficiaires des lois du 25/08/1937 /
- A.R. du 12/03/1945 relatif au complément de pension de vieillesse et de survie /

- A. du 18/01/1945 approuvant le règlement du C.A. du Fonds National de retraite des o mineurs en ce qui concerne le montant des pensions /

- Arrêté Loi du 08/05/1945 modifiant le régime de retraite des o mineurs./

- A. du 23/06/1945 ayant pour objet le maintien des droits à la pension au profit des veuves malgré l'interruption des versements des cotisations pour faits de guerre /

- Arrêté Loi du 21/09/1945 modifiant le régime de retraite des o mineurs /

Farde WF As.Ch.Lg 09/35-38 «Rapports des séances du Comité de l'As Charb Lg de 1935 à 1938 »

WF As.Ch.Lg 09 - Rapports des séances (de 2 à 4 séances par mois) du 08/02/1935 au 01/07/1938 du Comité de l'Association des Charbonnages de la Province de Liège. A l'ordre du jour, la situation économique (prix de vente du charbon, licence d'exportation, tarif de transport des charbons, ...) et sociale (salaires, embauche, grèves, ...) des charb. liégeois.

1935:

WF As.Ch.Lg 09/35/01 du 08/02/1935: / CRMM. «le contrôle ouvrier des salaires minima ne peut être admis»/

WF As.Ch.Lg 09/35/02 du 15/02/1935: / Redevance FNROM / FGTB priorité embauche: chômeurs mineurs mariés /

WF As.Ch.Lg 09/35/03 du 17/02/1935: / Le Congrès des mineurs opposé à la grève / Lettre du Syndicat à l'As Ch Lg pour protester contre: - augm du n des licenciements et des chômeurs à Batterie et Abh; - refus du charb d'instaurer un roulement avec chômage d'1 ou 2 jours par semaine pour donner du travail à tous à Abh; - la m d'œuvre étrangère qui continue de travailler à B-Fin Ste Barbe; - les brimades des chefs qui provoquent l'excitation des o à GB./

WF As.Ch.Lg 09/35/04: / AG du 08/03/1935: Réélection du Comité de l'As Ch Lg /

WF As.Ch.Lg 09/35/05 du 08/03/1935: / Enquête du BIT sur la reconnaissance de la Silicose comme maladie prof. /

WF As.Ch.Lg 09/35/06 du 15/03/1935: / Annoncer la baisse des salaires et l'afficher le samedi 23/03/1935 /

WF As.Ch.Lg 09/35/07 du 29/03/1935: / Ankylostomiasie: redevance à payer par les charb / Protestations contre le rapport de la Commission des Quanta et demande d'arbitrage du Conseil des Producteurs /

WF As.Ch.Lg 09/35/08 du 12/04/1935: / L'accord main d'œuvre italienne contre charbon nous permettra l'exportation pour l'IT de 315.000T de charbon en 6 mois / CNMM. du 11/03/1935 relative au salaire minimum des o à marché /

WF As.Ch.Lg 09/35/09 du 26/04/1935: / Versement des Charb pour les frais d'érection du monument Roi Albert à Lg /

WF As.Ch.Lg 09/35/10 du 09/05/1935: / «Les conseils de Prud'hommes continuent à juger à tort et à travers, Mr Hallot a été condamné à payer le salaire minimum à un ouvrier paresseux ou incapable de faire sa tâche. il demande qu'on examine la nomination des délégués des patrons charbonniers aux Conseils de Prud'hommes ». /

WF As.Ch.Lg 09/35/12 du 07/06/1935: / Une liste de 914 mineurs chômeurs reçue par l'As Ch Lg sera communiquée à chaque charb, le charb signalera à l'As si les o de la liste sont réellement chômeurs ou s'ils ont été congédiés pour d'autres raisons (paresse, etc) / On prête au Ministre Delattre l'intention de limiter à 10% la population d'o étrangers . Mais on ne sait si ces 10% s'appliquent par mine ou pour l'ensemble /

WF As.Ch.Lg 09/35/13 du 06/09/1935: / Enquête de Fédéchar sur la main d'œuvre étrangère /

WF As.Ch.Lg 09/35/14 du 13/09/1935: / Les As Ch ont rédigés un projet de modif de l'A.R. du 06/08/1924 concernant les accès dans les aires et installations minières, ce projet est justifié par les évènements des grèves à Charleroi /

WF As.Ch.Lg 09/35/15 du 27/09/1935: / Projet sur l'indemnisation des dégâts miniers – 1936 /

WF As.Ch.Lg 09/35/16 du 04/xx/1935: / CNMM: Salaire des mineurs / Agitation communiste /

1936:

WF As.Ch.Lg 09/36/01 du 03/07/1936: / 32fr le minimum appliqué à o souvent malades et conservés par humanité /

WF As.Ch.Lg 09/36/02 du 06/07/1936: / Grèves pour les salaires à Mons les o refusent de travailler avec des gendarmes, à Charleroi à cause du remplacement d'ouvriers par des femmes /

WF As.Ch.Lg 09/36/04 du 28/08/1936: / Pénuries de main d'œuvre dans les mines /

WF As.Ch.Lg 09/36/06 du 25/09/1936: / Pension d'invalidité déduite du salaire d'o qui font la besogne d'un o valide /

WF As.Ch.Lg 09/36/08 du 23/10/1936: / Il y a 3.365 chômeurs mineurs on va demander les noms et voir si on peut les embaucher / Lg demande 1500 ouvriers étrangers abatteurs et bouveleurs / Débauchage entre charb /

WF As.Ch.Lg 09/36/09 du 30/10/1936: / Démarches auprès de l'Amb de PL pour embauche o PL / Convention avec la Campine afin de réduire les mutations entre les 2 bassins /

WF As.Ch.Lg 09/36/10 du 02/11/1936: / Grève dans le F à PB pour protester contre les salaires trop bas, l'As Charb Lg conseille de ne pas donner suite aux réclamations quand elles sont accompagnées de grève /

WF As.Ch.Lg 09/36/11 du 05/11/1936: / Le débauchage entre charb sévit de plus en plus / Un o amené de PL va coûter de 700 à 750 frs par homme / Contrat de travail avec l'ambassade pour o PL / On verra ensuite les Tchéco et les Yougoslaves / Grèves à Lg désavouées par la Centrale liégeoise des Mineurs /

WF As.Ch.Lg 09/36/12 du 13/11/1936 / les effectifs ont diminués partout depuis qq années, la cause les o délaissent le métier, la solution doit être cherchée dans l'application de hauts salaires et de gros prix de vente du charbon / Mr Grandry sollicite des mines des abonnements à son journal L'echo de la Nation, qui lutte contre le communisme. /

WF As.Ch.Lg 09/36/13 du 23/11/1936: / «l'industrie charb n'échappera pas à l'indemnisation des maladies prof /

WF As.Ch.Lg 09/36/14 du 27/11/1936: / Mr Delattre s'est déclaré adversaire de l'embauche de PL, il propose 500 hollandais dont on ne veut pas pcq trop vieux et probablement nuisibles / Convention entre charb en vue de diminuer le débauchage par la suspension de l'embauche après 10 o provenant d'un même charb /

WF As.Ch.Lg 09/36/15 du 11/12/1936: / On va à La Haye pour les 500 ouvriers NL. Les mines de l'Etat NL vont communiquer leur liste noire qui sera confrontée avec les noms des 500 ouvriers qu'on nous demande d'embaucher / O PL tout est prêt à Varsovie pour l'émigration /

WF As.Ch.Lg 09/36/16 du 19/12/1936: / La question des 500 hollandais qu'on nous offre /

1937:

WF As.Ch.Lg 09/37/01 du 05/02/1937: / Liège recevra 400 o PL, il faudra verser 650 fr par tête /

WF As.Ch.Lg 09/37/02 du 12/02/1937: / Répartition des 400 polonais, tous o à veine et à pierre: Abh 15; Batterie 68; B Fin 5; B d'Avroy 30; Esp B F 26; GB 53; H 64; Marihay 40; Pat 17; Minerie 3; Arg 4; Six Bonnier 15; Wér 24; Ougrée 4; Gosson 32; ... /

WF As.Ch.Lg 09/37/03 du 19/02/1937: / 2 charb du Limbourg demandent que Lg n'embauche pas leur o /

WF As.Ch.Lg 09/37/04 du 26/02/1937: / Pour l'installation des nouveaux locaux, la cotisation pour l'As Charb Lg: sera 0,035fr à la tonne de production /

WF As.Ch.Lg 09/37/06 du 05/03/1937: / Le recrutement a commencé en PL, le 1^{er} train arrivera vers le 15/02, chaque mine devra prendre ses ouvriers à Herbestal, par ses moyens de transport - la question des cautions (400fr par tête) reste en discussion avec la Sûreté, on essaye de faire cautionner la Caisse des Grèves ou la Caisse Commune /

WF As.Ch.Lg 09/37/07 du 12/03/1937: / 332 o PL à répartir dans le bassin de Lg arriveront mardi à 1h30 à Montzen / Fédéchar conseille l'emploi de masque capteurs de poussières dans les chantiers poussiéreux, à Wérister les haveurs n'en veulent pas, à Batterie et BV les haveurs en demandent /

WF As.Ch.Lg 09/37/08 du 09/04/1937: / Les o PL sont mécontents surtout dans le Centre, réclamations sur salaires, demande d'envoi des familles, critiques sur les logements / A Lg les PL font preuve d'incapacité professionnelle mais de bonne volonté et cherchent à s'adapter aux conditions des travail dans nos mines, la plupart sont sous-alimenté, on conseille qq patience / Rumeurs concernant la propagande espagnole (GB et Bois d'Avroy), il sera rappelé aux étrangers, par voie d'affichage ou de circ individuelles l'art 7 de l'A.R. concernant le renvoi à la frontière / L'As a reçu les délégués du syndicat indépendant des machinistes d'extraction /

WF As.Ch.Lg 09/37/09 du 23/04/1937: / Mr Delattre est favorable à l'entrée de 2000 étrangers 1000 PL et 1000 Tchecoslovaques / Il est recommandé d'aider les étrangers qui tombent malade avant la fin de leur stage de 3 mois /. On admet le principe de subsidier l'aumônier PL qui s'occupe de ses compatriotes, le H et l'Esp. le subsidie déjà /

WF As.Ch.Lg 09/37/10 du 21/05/1937: / Les grands travaux en Campine drainent des o des charb campinois qui réparent leurs pertes d'o en puisant chez nous / Barème des salaires des femmes adapté en regard de l'index 684 /

WF As.Ch.Lg 09/37/11 du 04/06/1937: / Pour les Hongrois et les Thèques nos délégués ont amélioré le contrat: le coût du transport ne sera plus payé qu'à partir de la frontière du pays de recrutement / Le 15/06 on prévoit l'arrivée de Hongrois et le 15/07 de Tchèques et PL / Es et BF avance les frais de voyage des familles des o PL mais pas le coût du mobilier - Le H prête des meubles de cantines /

WF As.Ch.Lg 09/37/12 du 05/07/1937: / D'une mine à l'autre, des communistes font courir le bruit de grève générale /

WF As.Ch.Lg 09/37/14 du 30/07/1937: / En juin pour Lg sur 909 o sortis, seuls 261 se retrouvent dans l'ind. charb. /

WF As.Ch.Lg 09/37/15 du 10/09/1937: / Les embauches satisfaites par l'arrivage de 7.700 étrangers (- 700 disparus) /

WF As.Ch.Lg 09/37/16 du 15/10/1937: / Projet de relever l'âge d'entrée des enfants au trav. (15 ans au lieu de 14) /

WF As.Ch.Lg 09/37/17 du 29/10/1937: / Justification des absences (26 j an) des Sectionnaires des org syndicales /

WF As.Ch.Lg 09/37/18 du 25/11/1937: / Règl: Trajets d'échelles dans les puits d'issue: 250m au lieu de 1000 avant /

WF As.Ch.Lg 09/37/19 du 27/12/1937: / Elections délégués: toutes les listes (conformes à Convention) sont admise /

1938

WF As.Ch.Lg 09/38/01 du 07/01/1938: / Les Démo-Chrétiens demande un salaire minimum pour diverses cat d'o /

WF As.Ch.Lg 09/38/02 du 13/05/1938: / Fédéchar demande un rapport sur les mines qui ont été occupées (Kes 3x) /

WF As.Ch.Lg 09/38/03 du 27/05/1938: / Rapport sur les mines occupées: Batterie, Bacnure, et Bois d'Avroy. /

WF As.Ch.Lg 09/38/04 du 03/06/1938: / Soins spéciaux dans sanatoriums donnés à o étrangers et pas à o belges /

WF As.Ch.Lg 09/38/05 du 17/06/1938: / Tarif transport charbon chemin de fer / Contingent d'importation /

WF As.Ch.Lg 09/38/06 du 01/07/1938: / Débat sur baisse des salaires si l'index tombait, refus de faire coup de force /

Classeur WF As.Ch.Lg 10/01-54 « Comité des Dir. de travaux de l'As Charb de Lg » - / 1 classeur de 54 rapports

WF As.Charb.Lg 10/01-54: Rapport de séances du juillet 1969 à octobre 1974 du Comité des Directeurs des travaux des charbonnages liégeois, de l'As Charb Lg. - . A l'ordre du jour: stat d'accidents de travail, fermeture des charbonnages, salaires, problèmes d'exhaure, grèves, organisation du sauvetage dans les charbonnages, lutte contre les poussières, ... /

WF As.Ch.Lg 10/01 du 03/07/1969: / Fermeture du siège de José: Enquête de l'ONEM auprès des o de José /

WF As.Ch.Lg 10/02 du 11/09/1969: / Motifs des Grèves: à HMx, à Colard, à la GB / Débauche d'o turcs d'Arg par Beerigen / Les charb n'autorisent pas la descente régulière des délégués dans les travaux du F /

WF As.Ch.Lg 10/03: / Note de l'As concernant les tâches du médecin de travail /

WF As.Ch.Lg 10/04 du 02/10/1969: / Grève par la CSC à HMx pour les salaires de S /

WF As.Ch.Lg 10/05 du 05/11/1969: / Obligation du comptage du volume des eaux d'exhaure /

WF As.Ch.Lg 10/06 du 11/12/1969: / Intervention de Adm Mines dans conciliation sur les salaires des hrs supl. /

WF As.Ch.Lg 10/08 du 04/02/1970: / Présidence du Cercle des Chefs SH / AR sur l'emploi de l'électricité dans charb /

WF As.Ch.Lg 10/09 du 04/03/1970: / Au H, contrôle des malades par la mutuelle Sambre Escaut Meuse /

WF As.Ch.Lg 10/10 du 01/04/1970: / Position syndicale quant à l'intégration de prime d'assiduité (9%) dans salaires /

WF As.Ch.Lg 10/11 du 04/05/1970: / Grève à HCh pour la réintégration de 1 o / 3 jours à GB suite à accident mortel /

WF As.Ch.Lg 10/12 du 27/05/1970: / Grève des agents visiteurs de l'AIB /

WF As.Ch.Lg 10/13 du 24/06/1970: / Grève à Arg du 04/06 au 12/06/1970 pour salaires / à GB par 22 abatteurs /

WF As.Ch.Lg 10/14 du 02/09/1970: / Prime d'entrée en taille pour les abatteurs /

WF As.Ch.Lg 10/15 du 14/10/1970: / Grève à GB du 31/08 au 17/09/1970 /

WF As.Ch.Lg 10/16 du 10/11/1970: / Question sur les Sanctions pénales de la Police des Mines /

WF As.Ch.Lg 10/17 du 02/12/1970: /Grève à Esp et BF / Principe de l'incompétence respective entre délégués F et S/

WF As.Ch.Lg 10/18 du 09/12/1970: / Sur l'application des sanctions pénales de la Police des mines /

WF As.Ch.Lg 10/19 du 06/01/1971: / Horaire des descentes et remontes des délégués par charb /

WF As.Ch.Lg 10/20 du 03/02/1971: / Grève du 21/01 au 26/01 à HMx / Liste d'électricien en formation /

WF As.Ch.Lg 10/21 du 03/03/1971: / Jumiaux ing à GB: Prés Com Dir Trav /

WF As.Ch.Lg 10/23 du 27/04/1971: / Classification nouvelle des fonctions ouvrières dans les charb. (CNMM) /

WF As.Ch.Lg 10/24 du 26/05/1971: / H grève le 15/04/1971 pour la défense d'un o en conflit avec son surv./

WF As.Ch.Lg 10/25 du 23/06/1971: / Classification des fonctions 118 fonctions retenues et définies / Fermeture GB /

WF As.Ch.Lg 10/26 du 08/09/1971: / Fermeture GB - arrêt de l'exploitation prévue pour le 30/09/1971 /

WF As.Ch.Lg 10/28 du 03/11/1971: / Compétence et limite du médecin de travail /

WF As.Ch.Lg 10/29 du 15/12/1971: / Grève à HMx motivée par des revendications salariales inadmissibles /

WF As.Ch.Lg 10/30 du 05/01/1972: / C4 délivrés par H aux o de la FGTB qui n'ont pu travailler du fait de la grève /

WF As.Ch.Lg 10/31 du 07/02/1972: / Al de chômage pour les o de HMx auxquels le charb avait délivré un C4 /

WF As.Ch.Lg 10/32 du 08/03/1972: / Fermeture GB, demande embauche pour 9 o protégés (CE, CSH, Dél Synd) /

WF As.Ch.Lg 10/33 du 12/04/1972: / Fermeture annoncée le 30/06/1973 pour le siège Espérance de Esp et BF /

WF As.Ch.Lg 10/36 du 06/09/1972: / Plan triennal d'organisation du sauvetage dans les Mines 1973-1975 /

WF As.Ch.Lg 10/37 du 29/09/1972: / Organisation du sauvetage dans les Mines /

WF As.Ch.Lg 10/39 du 13/12/1972: / Grève HMx du 13 au 22/11/1972 le travail a repris après une séance de conciliation qui a acté que ces revendications (+ 20fr par jour pour les manoeuvres) n'étaient pas justifiées /

WF As.Ch.Lg 10/43 du 18/03/1973: / Colard: 3 j de grève causée par augmentation de la température dans chantier /

WF As.Ch.Lg 10/45 du 13/06/1973: / Critique du contrôle des Absences pour maladie faite par Mutuelle /

WF As.Ch.Lg 10/46 du 12/09/1973: / Grève à Arg au sujet du salaire d'un bosseur /

WF As.Ch.Lg 10/47 du 14/11/1973: / Autorisation pour o mineur de circuler le dimanche sans auto /

WF As.Ch.Lg 10/48 du 28/12/1973: / Salaire et prime des machinistes d'extraction par charb au 01/12/1973 /

WF As.Ch.Lg 10/49 du 16/01/1974: / Remboursement aux o des frais de transport du domicile au travail /

WF As.Ch.Lg 10/50 du 20/02/1974: / Fermeture de HMx fixée au 31/03/1974. /

WF As.Ch.Lg 10/51 du 20/03/1974: / Fermeture HMx. Pas de délaminage et d'exhaure au-delà du 01/04/1974. /

WF As.Ch.Lg 10/52 du 17/04/1974: / Fermeture du siège St Nicolas fixée à fin 1974 /

WF As.Ch.Lg 10/54 du 18/09/1974: / Pas de réunion, seul le président du Comité étant présent /

Farde WF As Charb Lg 11/01-101 «Rapport des séances hebdomadaire de L'As Charb Lg du 05/01/1945 au 20/12/1946» / 1 classeur de 101 doc /

WF As Ch Lg 11/01-101: Rapport des séances (de 2 à 4 séances par mois) du 08/02/1935 au 01/07/1938, du 05/01/1945 au 13/06/1947, et du 27/05/1955 au 11/05/1956 du Comité de l'Association Charbonnière de la Province de Liège. Le Comité est constitué d'un représentant (généralement le Directeur-Gérant) de chacun des charb du Bassin de Lg. A l'ordre du jour, la situation économique (prix de vente du charbon, licence d'exportation, tarif de transport des charbons, ...) et sociale (ravitaillement, CRMM, salaires, embauche, grèves, ...) des charbonnages liégeois. Ces points à l'ordre du jour sont souvent en rapport avec les points discutés au niveau national par la Fédéchar.

1945

WF As Ch Lg 11/01 du 05/01/1945: / Discussion du programme Cobechar avec Officier de l'armée: pénurie de moyens de transport et d'électricité, bombardement, manque de ravitaillement.- Conclusion: décréter la mobilisation civile / Distribution de vivres américains et de vivres abandonnés par les DE / CRMM: Prétentions ouvrières non fondées /

WF As Ch Lg 11/02 du 12/01/1945: / Codisec pour le transport du charbon / Achat de pdt au Limbourg ramenées au charb le dimanche matin par l'autobus des o flamands / Distribution de sirop, de rations extra-supplémentaires /

WF As Ch Lg 11/03 du 19/01/1945: / Fournir liste au Ministre qui imposera le retour à la mine des o mineurs de 1943 /

WF As Ch Lg 11/04 du 26/01/1945: / Distribution du charbon à la population avec bon Cobechar et autorisation du Bourg cachetée par les Civil Affair's et contre signée par Codisec / CNMM salaires minima F et S au 29/01/1945 /

WF As Ch Lg 11/05 du 02/02/1945: / Un officier allié pour s'occuper de l'amélioration de la production, mais les conflits ouvriers sont laissée aux soins de l'autorité belge / De crainte d'une grève grave, il faut appliquer adroitement un certain glissement des salaires (faire un geste en plusieurs étapes pour les abatteurs), mais pas d'augmentation générale / Crainte que Cobechar supprime le charbon aux Administrateurs des charb / Distribution des denrées USA /

WF As Ch Lg 11/06 du 09/02/1945: / La question des horaires des trains d'ouvriers flamands pour la région de Herstal / Le président de l'As a reçu les officiers de Codisec pour parler de tout : grèves, salaires, ravitaillement, etc / A partir du 01/02/1945 les rations (américaines) de o de S seront les mêmes que celles des o de F (au lieu de la moitié) / Grèves pour les salaires / On a reçu un lot de vieux vêtements civils venant d'Amérique à répartir entre charb / On répartira 3.000 souliers pour le bassin / Le Gouverneur nous fait parvenir 20.000 boîtes de saucissons de porc, on distribuera une boîte par o contre 25 timbres de viande et 26 fr par boîte /

WF As Ch Lg 11/07 du 16/02/1945: Grève au Six-Bonniers: les machinistes d'extraction demandent une augmentation, il n'y a pas lieu de leur donner satisfaction / Avis si l'on offre des Prisonniers Allemands: certains craignent: - le contact de ces allemands avec nos ouvriers (bagarre !); - la comparaison que feront les ouvriers entre la nourriture que ces PG reçoivent et la leurs; - dépréciation du métier de mineur puisque on emploie des forçats dans la mine; - certains camps de prisonniers ne sont pas, paraît-il, des modèles de disciplines; - d'autres accepteraient volontiers des prisonniers mineurs qualifiés / A Lg 56 % du personnel du 30/04/1940 /

WF As Ch Lg 11/08 du 23/02/1945: / Délégation Fédéchar chez Van Acker: On fait remarquer au Ministre qu'une majoration de l'allocation de maladie favoriserait l'absentéisme / Subside du Trésor: 70 Millions pour janvier, on va répartir 60 M pour décembre / La nouvelle loi prévoit que l'allocation de maladie sera payées à l'intervention de la Mutuelle / CRMM, les délégués patronaux exposent que la presse syndicaliste sème la confusion dans les esprits, il en résulte des grèves perlées, des retards dans la descente, toute chose qui ralentisse la production /

WF As Ch Lg 11/09 du 2 mars 1945: / Les Mag.Gén. fixeront le prix et la date de distribution du sirop / On a 6.000 paires de souliers de réemploi en cuir au prix de 100fr / Délégation du personnel auprès du 1^{er} ministre: opposition entre délégués du POB et du CLS – les CLS demandent un comité de production dans chaque mine et parlent de nationalisation – Van Acker dit qu'il ne faut pas de grèves, le charbon est notre seule monnaie d'échange, le subside aux mines est une nécessité car l'Etat impose les prix de vente du charbon /

WF As Ch Lg 11/10 du 09/03/1945: / L'intention du 1^{er} Ministre est de supprimer la vente du charbon au comptant qui est la source du marché noir / Troc fourrage (avoine, foin) contre du charbon, il faut en profiter au plus vite car le troc ne sera plus autorisé longtemps par le Ministre / Revendications de l'Ind Charb: - Lutte contre l'absentéisme; - Relèvement de la volonté de produire chez les mineurs; - Cessation des campagnes d'excitation; - Dépistage des anciens ouvriers mineurs; - Approvisionnement en bois, explosif, etc.; -Utilisation des PG DE; - Hébergement des o mineurs qui habitent loin; - Relèvement du prestige et de l'autorité des Ing / PG Allemands, les autorités belges et alliées sont bien d'accord pour changer la nourriture copieuse qui leur est distribuée actuellement /

WF As Ch Lg 11/11 du 16/03/1945: / Grève à Kessales, à Bonnier et Bonne Fin pour soutenir Van Acker / Le Consul de PL offre des o PL actuellement dans la Ruhr à condition qu'ils soient traités comme les o belges /

WF As Ch Lg 11/12 du 23/03/1945: / Codisec est remplacé par Silchar, organisme belge, dirigé par des officiers belges sous le commandement d'un officier supérieur allié / A Lg seul les charb qui ont des camps ayant servi au PG Russes auront des PG DE / Les alliés sont opposés en principe (Convention de Genève) à l'emploi de soldats PG DE dans les mines (Convention de Genève) de sorte que les allemands qui seront occupés seront surveillés par des militaires belges et non alliés / Conférence régionale (Lg) du Charbon dont le but est la création de Comité de Production, les membres du comité organisateur sont surtout des CLS et des Communistes. / Intervention auprès de la Commission de l'Épuration pour la libération du Dir du Charb de La Minerie détenu depuis 5 mois pour des faits que nous avons tous (les Dir de Charb) faits /

WF As Ch Lg 11/13 du 30/03/1945: / Grève pour les salaires / Congrès du charbon: 150 participants mais absence des patrons: - augmenter la production dans un délai de 2 ou 3 semaine; - accord pour utiliser les PG DE; - demande de réintégrer les mineurs licenciés en 1932; - égalité aux o étrangers; - épuration contre ceux qui se sont montrés trop sévère envers les PG Russes, contre ceux qui ont eu des relations cordiales avec l'ennemi / Réticence ouvrière et prudence patronale pour le Travail du Lundi de Pâques et des dimanches 15 et 29/04/1945 préconisé par le Gouvernement /

WF As Ch Lg 11/14 du 06/04/1943: / A Lg la grève pour le Statut des Mineurs a été votée par 300 délégués contre 7 /

WF As Ch Lg 11/15 du 09/04/1943: / Hausse des salaires de 24% pour le F et de 7,1/2 % pour la S /

WF As Ch Lg 11/16 du 13/04/1945: / Les patrons demandent une hausse du prix de vente du charbon /

WF As Ch Lg 11/17 du 17/04/1945: / Difficultés de transports pour les o: Gares éloignées du domicile et pas de pneus de vélo /

WF As Ch Lg 11/18 du 20/04/1945: / Fiasco pour le travail du Lundi de Paque et du dimanche 15, l'As demande à pouvoir retirer l'affiche pour le travail du dimanche 29 / Réunion chez le Gouverneur au sujet de la mobilisation civile /

WF As Ch Lg 11/19 du 27/04/1945: / Mob civile on doit fournir la liste des o partis à partir du 10/09/1944 /

WF As Ch Lg 11/20 du 04/05/1945: / Le Ministre abandonne son idée de faire travailler le dimanche dans les mines / L'As conseille au charb de ne pas signer les livrets de travail aux ouvriers qui quittent leur emploi. /

WF As Ch Lg 11/21 du 11/05/1945: / A Lg, ce matin grève dans 5 charb pour augm salaires et pensions, pour une indemnité de vie chère, pour l'épuration et contre la mob civile.- Le Ministre signale que l'opinion publique commence à protester contre l'attitude des mineurs, dont les grèves incessantes se traduisent par une huitaine de jours sans production de charbon /

WF As Ch Lg 11/22 du 18/05/1945: / Ce matin il n'y a plus en grève que certains sièges de 3 charb / B-Fortune en grève pour protester contre les menaces de sanctions exprimées par le 1^{ier} Ministre / Refus de remettre le carnet de salaire à un o sortant et de signer le livret de travail qu'on doit légalement lui remettre / Pour le Jour de la victoire, gratification égale à un jour de travail aux o et empl / Subsidés gouvernementaux de 32 fr la tonne d'extractions pour fév et mars / Refus formel et définitif des Autorités pour les trocs fourrage - charbon /

WF As Ch Lg 11/23 du 25/05/1945: / Il est confirmé que 15.000 PG DE travailleront en Campine et 7.500 dans les bassins du Sud / L'équipement des o PL est à charge des charb, celui des PG sera payé par l'O.M.A. / L'Ocachar s'occupe d'acheter vêtements, literies et ustensiles / Ocachar demande l'extension de ses pouvoirs /

WF As Ch Lg 11/24 du 02/06/1945: / Il est décidé de distribuer la même qualité de charbon aux pensionnés que celle distribuée aux o / Protestation de charb Lg contre la répartition inégale des o PL /

WF As Ch Lg 11/25 du 08/06/1945: / Proposition de pavillon de 36 X 7 m pour 8 ménages PL / Propagande des syndicats d'Empl. / Incidents entre les charb (Kes, Gosson, Esp et BF) et un officier de Sedichar chargé du contrôle des charb. / Déclaration ministérielle: les subsides aux charb seront dorénavant distribué en fonction des améliorations de la production, celle-ci étant freinée par certains charbonniers (du Dir Gérant au dernier manœuvre) /

WF As Ch Lg 11/26 du 15/06/1945: / Dernière répartition 600 PL pour Lg / Demande des patrons de rédiger pour les o PL un contrat individuel pour une durée suffisante au remboursement du cout de leur équipement reçu / En Hollande tous les char privé ont été mis sous contrôle de l'Etat /

WF As Ch Lg 11/28 du 29/06/1945: / Le Gouvernement refuse de payer l'équipement des o PL, qui sera assuré par l'OCACHAR donc par les charb. / L'organisme SHAEF (achats à l'importation, notamment les rations alimentaires américaines) est liquidé, ses activité sont reprises par le Min des Af Eco qui délègué ses pouvoirs au Conseil professionnel /

WF As Ch Lg 11/29 du 06/07/1945: / L'agitation dans le Hainaut lors de la mise au travail des o PL est en voie de se

calmer / On parle d'une Commission chargée de se rendre en Espagne pour le recrutement d'o / Des PG DE seraient dirigé vers Lg en se limitant à qq charb et en les isolant dans des chantiers spéciaux à titre d'essai et afin de voir leurs réactions / Insistance auprès des alliés pour qu'il continue la distribution des rations extra supplémentaires pendant le mois de juillet, afin de permettre aux Organismes belges de trouver les denrées indispensables / Absentéisme (grèves, malades et blessés non justifiés) 15,7% en mars et 30,16% en mai (à cause des grèves) / Les amendes infligées aux O par les DE ont été remboursées / Le Bonnier demande si les Mag Gen ne peuvent habiller qq prisonniers belges qui sont disposé à reprendre le travail sans attendre la fin de leur congé de 3 mois, Re: il n'y a des textiles que pour les o PL /

WF As Ch Lg 11/30 du 13/07/1945: Pour combler les pertes de m-œuvre par rapport à 1940, il faudrait 13.000 PG DE dont 532 pour Abh / Concernant les bons de charbon vendus par les ouvriers le Capitaine Michaux rappelle la convention de priver de 3 mois de charbon les o vendeurs de leurs bons, Fédéchar dit que ce n'est pas le moment de créer des difficultés avec la main-d'œuvre à ce sujet / Il est fait remarquer que la mobilisation prend fin le 15/07/1945 et que cette mesure n'a pratiquement rien donné /

WF As Ch Lg 11/31 du 20/06/1945 / Un capitaine anglais fait la liaison entre Ocachar et Londres / Il a été décidé de retenir aux O PL 400frs par mois (ramené ensuite à 50fr la semaine) à titre de remboursement du coût de l'équipement / 18 o Pl du Centre de Jambes ont été jugé apte aux travaux du F, quand les camions se sont présentés pour les conduire à Lg on n'en a trouvé que 3 agrémentés de 3 femmes et 6 enfants qui ont été attribué à Bonne-Fin - A Bois d'Avroy sur les 9 PL embauchés il n'en reste que 4 /

WF As Ch Lg 11/32 du 27/07/1945: / Les PG DE occupés en Campine n'ont jusqu'à présent pas eu un rendement appréciable. On constate de la mauvaise volonté de la part des PG intellectuels. D'autre part, les PG sous-officiers refusent catégoriquement de travailler. Le Ministre a pris des dispositions pour les renvoyer dans les camps de prisonniers où il recevront une ration alimentaire trois fois moins forte que dans les camps de travailleurs. Un plan de l'Adm des Mines préconise pour le Bassin de Lg l'installation des PG dans de grands camps plutôt que de petits camps par charbonnages, ceci afin de faciliter la surveillance. Ces camps sont prévus comme suit: 2500 à la limite de BV , 1.500 à Ste marguerite, 1700 à Fanny-Patience, 2.300 à Horloz, 2.000 à Kes-Bon-Buveur, 900 à Homvent , 2000 à Cheratte / On continue le recrutement des o PL - A Lg est arrivé 300 personnes PL dont 116 femmes et enfants. Un certain nombre d'O PL refusent de descendre dans la Mine, ou sont trouvés inaptes, il est question de les renvoyer en DE / On signale la création d'un nouveau syndicat des Empl qu'on pense d'origine démocrate chrétienne / Les charbonnages français nationalisés du Nord sont en perte et la production est en régression constante /

WF As Ch Lg 11/33 du 04/08/1945:/ Augmentation des salaires de 10 à 20fr par jour au 29/07/1945 / La CNMM est d'accord que 30.000 PG DE soient occupés dans les mines pour autant qu'il n'y ait pas de préjudice moral ni matériel pour les o belges, et qu'autant que possible ils soient nettement séparés dans les travaux. En Campine les o ont protesté pq les tailles faciles avaient été attribuées aux DE. On signale aussi des critiques concernant l'équipement en textiles de travail accordés tant aux DE qu'aux PL alors que les o Belges attendent toujours les leurs. Le Ministre De Smaele a répondu que les meilleures tailles devaient être réservées aux o belges et que des commandes de costumes de trav sont passées à l'industrie de la toile. Il ne sera pas admis des DE à la S. / L'Adm des mines envisagerait des camps de PG plus nombreux donc moins peuplés. Un commandant militaire est chargé de l'installation des camps liégeois /

WF As Ch Lg 11/34 du 09/08/1945: / La délégation en visite au futur camp des PG DE de Herstal déclare que ce camp ne peut convenir pour abriter le contingent prévu – accord pour placer un 8^{ème} camp sur la rive droite au terril de Colard – en attendant les PG DE seront logé dans des tentes / Les Américains sollicitent le placement comme stagiaire de 25 ing et de 15 contremaîtres dans les mines / Billets gratuit de chemin de fer, vu les grèves n'y auront droit qu'un petit nombre d'o /

WF As Ch Lg 11/35 du 24/08/1945: Discussion sur le prix du Charbon au C.A. du Fonds National. / 6 à 700 PL +/- inciviques se sont évadés des bassins de Charleroi et du Centre, on ne peut pas les embaucher à Lg car indésirables ils doivent rentrer en DE / L'emplacement des camps de PG DE est définitivement arrêté / Les clôtures en barbelés des camps de PG DE sont à faire de toute urgence, on prévoit 50 m de barbelé par mètre courant de clôture /

WF As Ch Lg 11/36 du 30/08/1945: / Les PL indésirables cantonnés au Val Benoît et en instance de retour en De débauchent leurs compatriotes occupés dans les mines liégeoise / Peu de chance de recevoir des mineurs

espagnols / Il est question de nous envoyer 200 abatteurs Italiens et ensuite plusieurs milliers / Mob civile: on est sans nouvelles des listes d'o précédemment occupés au charb, listes remises au Gouverneur /

WF As Ch Lg 11/37 du 01/09/1945: / Il est arrivé hier en gare de Bressoux 760 PL dont 521 o et 239 femmes et enfants. une répartition avait été prévue qui donnait à chaque charb une quantité égale de ménages mais à la suite d'interventions des délégués de certains charb, les célibataires ont été raflés au profit de quelques-uns tandis que les autres devaient se contenter d'une proportion beaucoup trop grande de ménages. Dès que les hommes seront en place, la répartition sera corrigée. On signale certaines difficultés à l'arrivées des ouvriers à la mine, notamment en ce qui concerne les locaux peu confortables /

WF As Ch Lg 11/38 du 07/09/1945: / Les salaires de PG seront en proportion des salaires belges par rapport au rendement / Parmi les ménages PL il y a de faux ménage avec des femmes mineures, ce qui provoque des difficultés avec la Police qui veut les expulser / Les o de Milmort demandent le transport de leur charbon gratuit dans les camionnettes qui vont chercher et ramener les o, il avait été entendu que cette pratique serait proscrite cependant à la GB des o transportent ainsi des petits sacs individuel / Gosson et Bois d'Avroy accordent aux concubins 50 % de la ration de charbon gratuite et 50% de la ration à prix réduit /

WF As Ch Lg 11/39 du 14/09/1945: / Problème charbonnier: convention avec le Gouvernement concernant l'indemnisation des pertes – on examine en Fédération les modalités d'application d'une formule de solidarité entre charbonnages bénéficiaires et charb en perte / A la demande de Fédéchar une commission de recrutement de PG DE doit se rendre à Herbiseul - les PG doivent être munis d'une carte jaune qui prouve qu'ils ont passés la visite médicale , si des PG n'ont pas de carte ou sont reconnus inapte à la visite médicale du charb, ne pas se montrer trop difficile / A Patience: 18 PL refuse de descendre , la Direction leur a enlevé leur matériel et se propose de faire intervenir les autorités - Bois d'Avroy a eu le même cas et a fait intervenir la Police des Etrangers de Lg qui a emprisonné les réfractaires. / 200 italiens sont annoncés, de + grandes quantités suivront lorsque certaines questions de troc auront été mises au point /

WF As Ch Lg 11/40 du 21/09/1945: / L'intention du Ministre est d'instaurer un Comité (de coordination) par Bassin composé de l'Ing en chef des mines, de 2 ing choisis par les patrons et de 3 délégués des syndicats – les articles du Drapeau Rouge donnent les Comités de coord comme déjà décidés et constituant un commencement de gestion ouvrière des charb. – Les présidents des As ont marqué leur désaccord formel sur la création de ces comités /.

WF As Ch Lg 11/41 du 28/09/1945: / Répartition des 2 x 100 Italiens qui doivent venir / Etude sur les possibilités de recrutement en Autriche, étant donné que l'effort de main d'œuvre des PG DE est éphémère / Sédichar demande à chaque charb la liste des médecins agréés, certains médecins recevaient du charbon de plusieurs charb / La fédération maintient son opposition à la création de Comité de Coordination, certains y voient un début de cogestion ouvrière / Batterie a reçu le 18/09 la visite d'un officier russe qui a dit qu'il était défendu d'embaucher des ressortissants de l'URSS et qu'il y a lieu de licencier immédiatement les o ukrainiens - Batterie a répondu qu'il n'agirait que sur ordre des autorités belges /

WF As Ch Lg 11/42 du 05/10/1945: / Cotisation pour le 4^{ème} trim 1945 à verser à la Caisse (patronale) des grèves - Toutes les caisses similaires de Belgique n'ont plus aucune activité depuis 1940 / En opposition au Comité de Coordination, soumis à l'influence politique, proposition d'une Commission d'Etude Technique composée d'ing, de technicien et d'o expérimentés. / Le Syndicat unique a déposé au cabinet du 1^{er} ministre une série de desiderata relatifs à la création des Comités de coordination / Pour le Ministère du Travail, la législation belge en matières sociales ne s'applique pas aux PG DE: pas de cotisation ni pour accident de travail et ni de sécurité sociale / Unification des comptabilités des charbonnages avec l'aide de 2 comptables de banque /

WF As Ch. Lg 11/43 du 01/10/1945: / Contre les projets en cours, mise en place au sein de Fédéchar d'une Commission pour la défense des Intérêts charbonniers – Proposition de créer un organe d'informations charbonnières où les journalistes pourraient puiser des éléments pour instruire le public et propager les idées des charbonniers au point de vue technique, politique et économique / Obligation de Déclarer les sommes reçues des Allemands pour le paiement des primes de production et pour payer les o qui pendant la période des bombardements ont travaillé au déblaiement des gares et des voies de chemin de fer, de même pour les sommes reçues en compensation de réquisition / 3.350 PG DE sont occupés à Lg / Les soins aux blessés PG DE pourraient être pris en charge par les charb pour éviter d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la question des charges sociales non payées pour les PG.- Pour l'avocat de l'As: juridiquement pas de contrat de travail pour les PG = pas de lois sociales applicables

/ Maintien de la pension aux pensionnés moniteurs des PG (6 pour Lg) / On va faire des démarches pour que les PG DE reçoivent des cigarettes en nombre égal à celles remises par les charb aux o belges, soit 100 cigarettes par mois. /

WF As Ch Lg 11/44 du 19/10/1945: / Le ministre Van Acker prévoit des sanctions contre les charbonnages qui grossiraient leurs pertes, il estime qu'une Société unique est impossible à réaliser, mais la solution du problème charbonnier doit être cherchée dans les fusions, il dit qu'il ne faut pas s'inquiéter du projet Delattre / Il est imposé à Lg un nouvel arrivage de 5.000 PG DE – Pour la lessive des vêtements de travail des PG il a été décidé à Bxl qu'elle se ferait au camp par le personnel DE, mais que pendant la période d'installation les o PG laveraient eux-mêmes leurs vêtements aux bains douches 1 x par semaine après le travail / Selon le désir exprimé par la Conférence des Bourg de Lg et confirmée par le Cabinet du 1^{ier} ministre, les charb ne peuvent pas expulser de leurs maisons les o pensionnés mineurs – P et B déclare qu'il passera outre / Le Ministère des Af Etrangères approuve l'attitude du charbonnage de B-Esp lors de la visite d'un officier russe (cfr rapport n°40 du 21/09/1945) /

WF As Ch Lg 11/45 du 26/10/1945: / Mise au travail des inciviques. Le cabinet du 1^{ier} Ministre souhaite voir utiliser environ les 2600 o mineurs qui se trouvent parmi les inciviques, surtout des flamands V.N.V. actuellement détenus. Le cabinet envisageait un camp de 1000 prisonniers. La Campine a décliné l'offre pour diverses raisons. Finalement on a choisi les 3 ou 4 charb de Lg ayant perdu le plus de m-o, les PG DE devrait être groupés au même étage – Kes et Bonne-Fin se sont opposés à cette idée tant pour des raisons psychologiques et matérielles. / Les 200 IT prévus pour Lg et Charleroi seront réservés uniquement pour Lg / CNMM – les socialistes et les démo-chrétiens demandent une augmentation pour les man de S – les CLS proteste contre leur non-représentation – La FGTB proteste contre les retards apportés aux problèmes de congés-payés et des prime d'embauche /

WF As Ch Lg 11/46 du 02/11/1945: / Le H va-t-il supprimé le supplément de 5frs demandés à chaque ouvrier de Gemmenich transporté en Autocar / En ce qui concerne la nourriture des PG DE, le Dr Stassen dit qu'il leur manque 1000 calories, il en résultera dans 2 ou 3 mois une chute verticale du rendement. On préconise que le Dr Stassen fasse un rapport que l'As transmettra au Ministre du Charbon et au Ministre de la Guerre. Wér a fait peser les PG lors de leur arrivée, certains marquent actuellement une augmentation de poids. ce sont ceux occupés avec des ouvriers belges qui les nourrissent, ceux qui travaillent isolément ont perdu du poids /

WF As Ch Lg 11/47 du 09/11/1945: IL y a eu grève lundi dernier dans tous les bassins.- A la prochaine entrevue avec le 1^{ier} ministre, il lui sera fait part de ce que des arrêtés défendent les grèves, qui cependant continuent. / Des 16.000 PG arrivés à Erbisoeul 13.800 ont été jugés aptes au travail des mines, 7.800 sont déjà occupés dans les charb. / En ce qui concerne l'Etat sanitaire des PG, le rapport du Doc Stassen constitue un cri d'alarme vu l'insuffisance de nourriture et d'hygiène des PG. D'autres rapports médicaux seront établis par Batterie, HC, et Marihaye et transmis au 1^{ier} Ministre par la Fédération / La commission de l'Enseignement provincial a établi un projet tendant à relever jusqu'à 18 ans l'âge obligatoire d'école, la Fédération protestera contre cette mesure qui va de nouveau réduire les possibilités d'embauche dans les mines. La scolarité au-delà de 14 ans pourrait très bien se faire dans les charbonnages. / La direction de la Caisse d'Epargne examine le fonctionnement d'un organisme chargé de consentir des prêts à faible intérêt aux o mineurs désireux d'être propriétaire de leur habitation /

WF As Ch Lg 11/48 du 16/11/1945: / Intervention au cabinet du 1^{ier} Ministre concernant les subsides et le prix de vente du charbon - une augmentation du prix de vente pourrait déclencher une nouvelle demande de hausse des salaires / Il est conseillé de facturer les frais de transports de PG du camp à la mine à l'O.M.A. /

WF As Ch Lg 11/49 du 26/11/1945: / Pour plus de production, il y aurait intérêt à améliorer la situation matérielle des PG / Grève des employés en Campine par le Syndicat Hubeau sans l'approbation des socialistes et des démo-chrétiens / Réunion entre Lg et Campine concernant le respect de la Convention d'embauche /

WF As Ch Lg 11/50 du 30/11/1945: / La Commission pour la défense des intérêts charbonniers va remettre une documentation claire et précise aux membres de la Commission parlementaire du projet Delattre / Commission paritaire des Employés / Les 200 IT qui doivent venir à Lg sont toujours en IT, on doit organiser le voyage pour les amener, le voyage coutera très cher et le contrat de travail est au point /

WF As Ch Lg 11/51 du 07/12/1945: / L'As décide de reconstituer un fond pour la Caisse (patronale) des grèves / Les 200 italiens vont arriver, l'Adm des Mines les répartit 100 à Lg et 100 à Charleroi , l'Ambassade d'IT 100 à Lg et 100 en Campine. – Le contrat de travail est assez onéreux, il est prévu que les familles des o IT pourront arriver plus

tard et qu'en cas de retour en IT le voyage de l'o et sa famille sera payé. Protestation d'autres charb pq les 100 sont attribué à Bonne-Fin où les pertes de main-d'œuvre ont été les plus importantes. / Une délégation suisse est venue à Bxl discuter d'un envoi d'o suisse (o à la pierre) contre fourniture de charbon / Confection d'une carte renseignant les points de chute des bombes volantes (robots) pour démontrer l'influence des bombes sur les dégâts miniers /

WF As Ch Lg 11/52 du 14/12/1945: / Le 1^{ier} ministre demande pour décembre un nouvel effort afin de porter la production à 80.000 tonnes par jour / A Lg la production est plutôt à la baisse par: - manque de matériel; - pénurie de chaussures au camps PG d'Ans; - insuffisance de nourriture au camps PG de Wér / La répartition des IT sera faite par Fédéchar 100 à Lg et 100 à Charleroi, les frais d'arrivée se chiffrent de 750 à 800fr par tête /

WF As Ch Lg 11/53 du 21/12/1945: / Pour les demandes individuelles d'emploi sans conditions spéciales de la part de Suisses et d'IT, Fédéchar va élaborer un texte inspiré du contrat IT / A Lg il Ya 48.000 maisons appartenant aux mines, mais en grand nombre occupée par des non-travailleurs (pensionnés, veuve, etc.) / Projet de Comité de Sécurité dans toutes les industries, y compris les charb. / 3 délégués ouvriers vont contrôler les distributions de vivres dans les locaux des Mag.Gén. /

WF As Ch Lg 11/54 du 28/12/1945: / Vendredi que 78.500 T, ce qui n'a pas satisfait le 1^{ier} Ministre, en cause

l'absentéisme / Charbon gratuit: les o demandent la suppression des boulets, refus des patrons / Les C.L.S. demandent des élections de délégués de puits et propose des listes de candidats - La Centrale des Mineurs FGTB propose d'attendre la publication de la législation sur les Commissions paritaires - Le Dir d'Abh a sollicité des candidatures socialistes afin que les listes uniques du CLS ne soient pas élues d'office / 'Examen pour ankylostomiasis des PG DE /

WF As Ch Lg 11/55 du 04/01/1946: / L'extraction a atteint vendredi dernier 80.224 T / Dans tous les bassins un fléchissement du rendement des PG DE. Le bassin de Mons a demandé qu'on étudie un renforcement des avantages pour les PG: l'argent de poche serait augmenté dans les proportions suivantes: 40% du rendement = 4,50fr par jour - de 40 à 50% = 7fr par jour - de 50 à 60% = 10fr - de 60 à 70% = 14fr - de 70 à 80% = 19fr - de 80 à 90% = 24fr - de 90 à 100% = 29 fr - au-delà de 100% = 35 fr / Accord depuis le 29/09 sur l'utilisation en S de PG DE inaptes pour le F les allemands à la S doivent être utilisés avec beaucoup de circonspection / On signale l'arrivée de 140 anciens o IT / Menace de grève à Colard du fait de la mise au travail de 2 o IT réputés fascistes / On annonce l'arrivée d'un nouveau contingent de 400 IT / Fédéchar discute toujours de la rédaction d'un contrat de travail / Impôt sur les bénéfices provenant de fournitures à l'ennemi /

WF As Ch Lg 11/56 du 11/01/1946: / Gosson demande une distribution de savon mou / Imposition communale: il est entendu qu'on ne déclarera pas comme personnel occupé les PG DE qui pq sans contrat ils ne constituent pas de la m-o - en cas de demande des Adm Communales refuser de donner la liste des PG / Commander à Ocachar tabac, pneus, semelles et talon sans limitation, une paire de chaussures, un costume et 2 articles textiles par o / La Campine va mettre au travail 800 Inciviques belges 400 au F et 400 à la S - Le cabinet du 1^{ier} demande que Lg utilise 800 inciviques anciens mineurs dont 400 abatteurs, l'avis de l'As est défavorable à l'emploi d'Inciviques et à la construction de camps spéciaux pour les incarcérer / Fédéchar maintient son avis selon lequel la législation en matière d'accidents de travail n'est pas applicable aux P.G DE / Les frais médicaux et pharmaceutiques des PG sont à charge de l'O.M.A. / Le projet de contrat IT élaboré par Fédéchar est en consultation, la durée du Contrat est de 2 ans tandis que les Autorités IT veulent 12 mois / 20.000 fr par Ass pour la propagande de Fédéchar relative aux problèmes de l'Ind Charb /

WF As Ch Lg 11/57 du 18/01/1946: / Pas de Timbres supplémentaires aux PG DE travaillant dans les charb, car ils sont nourris par l'armée / Greve à Esp BF de protestation des socialistes contre les démo-chrétiens qui se vante d'avoir obtenus le remboursement des frais de transports des o de S / Wér se dit prêt à recevoir 200 inciviques /

WF As Ch Lg 11/58 du 25/01/1946: / 350 hongrois disponibles dans des camps en DE, mais il faut l'accord des autorités anglaises / 300 suisses seraient prêts à quitter Bâle pour la Belgique / Le contrat IT est définitivement mis au point / La Commission des camps s'occupera des modifications à apporter aux conditions de paiement des PG / Le 1^{ier} Ministre considère qu'il y a abus inadmissible en matière d'absentéisme et il va prendre des mesures sévères de contrôle des o absents / Le 1^{ier} Ministre va donner des ordres et envisager des réductions de rations alimentaires pour les PG DE non utilisés au F soit qu'ils sont en S ou malades / Proposition d'améliorer la ration

de tabac pour les PG qui travaillent bien /

WF As Ch Lg 11/59 du 01/02/1946: Vendredi (25/01) on espérait un record de production, on n'a eu que 78.978 T, il y avait 16,5% du personnel du F absents) / 500 suisses seraient à Bâle le 15/02 prêts pour le départ. Le contrat est d'un an et les frais d'amenée en BE ne sont pas à notre charge / Il est question de 1.000 IT dans 10 jours avec un contrat de 2 ans / L'âge de recrutement des 0 Hongrois est de 45 ans maximum / Le Conseil Professionnel de l'industrie charbonnière est dissous / Fédéchar a décidé d'avoir des rapports avec la grande presse belge pour des articles de défense contre les tentatives de nationalisations / Les patrons refusent la demande des chrétiens tendant à l'octroi d'une allocation familiale à l'épouse restant au foyer / Sedichar refuse la fourniture du charbon aux organismes para charbonnier /

WF As Ch Lg 11/60 du 06/02/1946: / Les charb réclament à nouveau au Ministère pour couvrir la moitié des pertes de nov, déc et janvier – cette augmentation des pertes est due à l'augm des salaires de S au 01/12/1945 / Fédéchar a marqué son désaccord sur la constitution de Comités d'Entreprise «qui mettrait en jeu la compétence des C.A. et même des A.G» / Les 200 IT prévus depuis bien longtemps vont arriver, dont 100 pour Lg réparti: 25 à Bois d'Avroy, 27 à Bonne-Fin, 25 à Patience, et 23 à Gosson « les charbonnages devront prendre livraison des 0 le 12 ou le 13 courant en gare de Namur» /

WF As Ch Lg 11/61 du 15/02/1946: / On discute à Bxl du mode de calcul de la rémunération des inciviques et de savoir qui la fixera: Ministère du Charbon ou Ministère de la Justice / Les soins médicaux des PG DE sont portés en compte de l'O.M.A., en déduction des sommes dues par cet organisme / 976 Hongrois sont au Camp d'Enghien, ils seront considérés comme travailleurs libre s'ils signent un contrat de 2 ans / 187 IT sont arrivés en gare de Namur et ont été entièrement dirigés vers Charleroi par suite d'un ordre donné au chef de gare on ne sait par qui. Cependant Bois d'Avroy a reçu ses 25 ouvriers IT –Lg sera compensé sur le prochain arrivage d'IT / Les fonctionnaires du Ministère du travail qui après la projection du film «Deviens Mineurs» se livrent à du recrutement, sont en butte à de sévères critiques sur la façon dont les nouveaux mineurs sont traités dans les charbonnages: malpropreté et absence de logement, tâches insalubres refusées par les PG DE /

WF As Ch Lg 11/62 du 22/02/1946: / Les subsides au charb entraînent automatiquement la non-distribution de dividende / On envisage que les PG pourraient renvoyer de l'argent à leurs familles / Suite à la découverte de tracts subversifs dans des camps de PG, l'Adm des Mines recommande au Charb de fouiller des PG DE avant la descente - Fédéchar estime que c'est les militaires de l'escorte qui doivent fouiller en s'adjoignant d'un délégué du charb./ Vu la recrudescence des évasions, l'Armée belge demande une collaboration plus efficace du charb avec le personnel militaire, l'As met en cause le manque d'unité de commandement entre les militaires du camp et ceux de l'escorte. / Début mars arriveront les 1^{er} 0 suisses, il faut des logements convenables les suisses étant difficiles, la salubrité et le confort seront contrôlés par le Bureau Social Suisse de Bxl / Les 210 suisses répartis entre 8 charb liégeois /

WF As Ch Lg 11/63 du 01/03/1946: / Ne pas donner aux Autorités Soviétiques la liste des 134 0 russes occupés dans les Mines, étant donné la difficulté d'établir formellement la nationalité russe. C'est au Service des Etrangers de la Commune à remettre la liste des ressortissants russes aux autorités. / La radio annonce la libération des PG DE en mai ou juin, d'autres disent jusque la fin de l'année, ou qu'elle pourrait varier selon qu'ils appartiennent à la zone américaine ou anglaise. - Il est demandé au charb d'autoriser la visite des camps de PG aux aumôniers protestants ou catholiques – Au 01/04/1946, un nouveau système de rémunération des PG – Régler les factures de construction des camps par compensation sur les salaires des PG / Une commission de Fédéchar partira en IT pour le recrutement d'o / Bons d'achat pour le Rééquipement ménager /

WF As Ch Lg 11/64 du 08/02/1946: / Difficulté avec les Suisses pour les salaires et aussi pcq ils se considèrent comme 0 qualifié / Le Comité Central Industriel s'appelle désormais Fédération patronale des Industries Belges et s'occupera essentiellement des questions sociales /

WF As Ch Lg 11/65 du 15/03/1946: / France: dans les mines nationalisées retour au salaire individuel au lieu du salaire collectif et désertion de nombreux ing / Fédéchar confirme le refus de remettre les listes d'o mineurs russes / PG DE situation comptable pour Lg: Salaires dus 22,5 Millions – 14 M de 1^{er} établissement – 2,3 M d'argent de poche – 7 M de frais d'équipement – 3 M d'autres dépenses = solde négatif de 4,4 M de dépenses à amortir / L'aumônier général de Bxl demande à placer dans chaque camp de PG un harmonium pour les cultes cath et protestant, accord favorable de Fédéchar et de l'As Charb Lg / Le vœu de la Fédération est que les 7000 inciviques

soient répartis dans tous les bassins – En Campine les inciviques déjà au travail sont occupés dans des chantiers spéciaux / Avis défavorable de Fédéchar à l'arrivée d'une mission d'enquête sur les conditions d'installation en Belg, par une délégation PL venue d'un camp en DE, motif: ce camp est fortement travaillé par la propagande soviétique / Le Ministre d'IT s'est fait écho de plaintes d'o IT au travail sur leurs conditions de logement et de vie insuffisantes surtout dans les cantines patronales. On envisage la création d'une Commission des Cantines, mais on considère que la Direction de chaque charb doit surveiller elle-même sa cantine. A Bois d'Avroy la gestion de la Cantine est exercée par les ouvriers eux-mêmes / 303 Hongrois du camp d'Enghein vont être réparti à Lg / Le Gouvernement aurait voulu que le salaire des PG soit 100% égal aux salaires des o belges, Fédéchar propose un % en fonction du rendement estimé à Lg pour les PG non à marché à 30 % /

WF As Ch Lg 11/66 du 22/03/1946: Les o Suisses sont très instables / Liege serait désireuse de lâcher sa demande d'o inciviques belges pour recevoir des IT / Un nouveau barème d'argent de poche aux PG est applicable à partir du 17/03/1946. Le salaire de base des man PG est pour Lg de 54,5% du salaire des man belges / Pour les charges sociales des PG on ne bouge pas: pas de contrat = pas de charge sociale / Accord pour l'achat d'un harmonium pour le camp des PG /

WF As Ch Lg 11/67 du 29/03/1946: / 284 Hongrois pour Lg – les Hongrois seront payés à travail égal comme des o belges / Le ministère a établi un projet d'assurance contre les ac de trav pour les PG DE / Le M.A.E. a fait part des doléances des Suisses quant à leurs conditions de travail – un certain n de suisses du Kes et de Bonn-Fin ont été transférés en Campine après la visite du S.K.A / Tentative de l'Ambassade de PL pour rapatrier les o PL établis dans les mines depuis de nombreuses années / On pense recevoir à Lg 330 IT –le gouv IT demande le versement des al fam pour les enfants restés en IT , demande non retenue pcq pas légale et qu'aucun contrôle n'est possible / CNMM: les absences pour grèves sauvages ne seront pas justifiées à partir du 01/04/1946. On neutralisera les absences des 3 mois de la période des robots / Un Arrêté du 11/02/1946 établit les Comités de S et d'H /

WF As Ch Lg 11/68 du 05/04/1946: / 312 IT dirigés vers Lg - Parmi les 30.000 o disponibles dans le Nord de l'IT on pourrait puiser de façon à organiser 2 trains de 800 hommes par mois / Un projet du Ministère met à charge des charb les indemnité de blessés des PG de même que les frais médicaux, pharmaceutique et en cas de besoin les frais funéraire (forfait de 2.500fr) - L'As n'est pas d'accord avec le projet question de légalité et de non-réciprocité / Accord en Com. paritaire sur les qualifications et barèmes des Empl / Surenchère de débauchage entre charb. par des hausses de salaires, des autobus des flamands qui transportent aussi du charbon, des étrangers logés et nourris gratuitement /

WF As Ch Lg 11/69 du 15/04/1946: / En réponse aux demandes gouvernementales de relever la production, Fédéchar objecte 1) absentéisme des Belges et des PG 2) les IT qui ne viennent pas (pas d'accord pour les al fam) 3) les PL qui retournent chez eux 4) les grèves sauvages /

WF As Ch Lg 11/70 du 03/05/1946: Pour Jeudi et Vendredi le cabinet du 1^{ier} avait demandé 12.800 T par j à Lg / Lg recevra d'ici aout des IT, répartis 305 à Abh, 685 à Bonne-Fin et 840 à Kes / Les Autorités IT ont demandé que la durée du contrat soit ramenée de 2 à 1 an , l'As n'est pas d'accord / Démarches pour que les PG du camp d'Enghein de nationalités roumaines, hongroises et lettons restent en BE pour être mis au travail / Un second convoi de Suisses est envisagé, les frais de voyage à charge du charb si l'o reste 1 an – les Suisses désigneraient leur charbonnage - GB en demande 20, Wér 50, etc. / Possibilité d'embauche de Français Algériens / La Centrale des Mineurs a demandé à la Fédération le n d'o étrangers occupés avant-guerre et actuellement / L'armée à l'intention de faire réexaminer par des médecins civils et militaires les 1574 PG actuellement inaptes au travail afin d'en récupérer le plus possible. Le Ministre propose de militariser les médecins des charbonnages afin remédier à l'absentéisme des PG /

WF As Ch Lg 11/71 du 10/05/1946: / Le cabinet du 1^{ier} Ministre proteste à nouveau contre le manque d'augmentation de production des PG qui ont un rendement égal à 50% des o belges, alors qu'il aurait dû être de 75% / En ce qui concerne les baraquements pour héberger 7000 IT, le dossier a été transmis à Fédéchar / Certains délégués s'étant plaints de la qualité du tabac, on va proposer l'achat de tabac de meilleure qualité mais plus cher /

WF As Ch Lg 11/72 du 24/05/1946: / Les autorités militaires ont arrêté la liste des médecins qui sont désignés pour visiter les camps des PG / Mr Grazielli, de l'Ambassade d'IT, a jugé insuffisants les logements réservés à ses compatriotes dans 4 charbonnage du Bassin de Lg et a décidé que ces charb ne recevraient plus de main d'œuvre IT. La dernière répartition d'IT par Fédéchar passe outre à cette question. / A Lg où 3100 IT nous sont attribués, la capacité de logement n'est que de 1595. / Esp B-F a reçu un avis émanant du Gouvernement Hongrois

émettant le désir que ses nationaux soient logés chez l'habitant et puissent faire leur nourriture eux-mêmes. La Direction d'Esp B-F désire les tenir en cantine jusqu'à ce qu'ils aient remboursés leurs frais d'équipement. / Six-Bonniers signale que le Commandant du Camp s'est offert de lui envoyer des P.G. pendant les grèves, mais sous la responsabilité de la Mine, ce qui a été refusé. /

WF As Ch Lg 11/73 du 31/05/1946: / Dans le programme de Fédéchar: Fusion de Sociétés dans la liberté et le respect de la propriété /

WF As Ch Lg 11/74 du 07/06/1946: / Pour empêcher l'exode d'o IT destinés aux mines vers d'autres industries, il est suggéré d'occuper en S les IT inaptes pour le F. / Pénurie de pdt dans les cantines / A la suite de la visite des camps par un officier russe, 15 PG d'origine russe vont être rapatriés / La fixation en BE de PG DE libérés est envisagée /

WF As Ch Lg 11/75 du 14/06/1946: / En réponse à une demande du BIT, Fédéchar avait fixé comme terme à la détention des PG DE le moment où ils auraient produits chacun 3.000 T de charbon, cette condition est remplacée par le remplacement des PG par de la main d'œuvre étrangère permanente. / La décision est prise de reconduire à la frontière les o IT qui ne travailleraient pas dans les mines / Un train d'IT arrivera demain samedi à 13h30 à la gare de Longdoz / Bonne fin n'accepte plus d'o IT qui n'ont pas de contrat de travail signé pcq les o IT embauché sans contrat quittent rapidement le charbonnage. / De nombreux PL ont demandés leur rapatriement, c'est d'autant plus regrettable qu'il s'agit souvent d'anciens ouvriers abatteurs./

WF As Ch Lg 11/76 du 21/06/1946: «Problème charbonnier: Etat des paiements des Subsidés aux Charb et Prix de vente du charbon / Fédéchar est d'accord pour admettre qu'un homme de confiance soit choisi dans chaque camp de PG, mesure déjà prise à Lg / Pénurie de textiles et de chaussures pour les PG ce qui va entraîner une recrudescence de l'absentéisme / Un train d'o siciliens est arrivé mardi pour le Centre et Mons./ Les autorités IT insistent pour que les cantines soient tenues par des IT / La commission de la m-d'o demandera à tous les charb leurs besoins réels en baraquement / La date de non-validité des billets de chemin de fer coïncide avec la meilleure période et celle des congés: Fédéchar va faire une démarche /

WF As Charb Lg 11/77 du 28/06/1946: / L'As préconise la fin de la Caisse des grève du fait que les charb sont subsidié, l'encaisse fin juin est de 1.310.000 fr / Les IT doivent être bien installés et bien nourris recommande le cabinet du ministre / Un délégué IT fonctionnera dans chaque bassin au frais de Fédéchar / Le Protocole IT-Belge de la Conférence de Rome précise que: - L'embauchage définitif se fera à la frontière IT; - L'accord fourniture charbon reste valable; - Le logement des o sera convenable et la nourriture le plus possible celle qui est habituelle, dans les limites du ravitaillement belge; - salaires et avantages des o belges: - al fam payées en IT; - pas d'engagement au-delà de 35 ans; - les charb retiendront sur les salaires l'avance pour frais d'installation; - des interprètes /

WF As Ch Lg 11/78 du 05/07/1946: / L'Adm Mines propose un nouveau régime de paiements des PG / 203 IT sont arrivés à l'improviste ce midi à la gare de Longdoz / On admet la mutation de charb par les O IT sous contrat /

WF As Ch Lg 11/79 du 09/07/1946: / En CNMM, proposition d'augm générale des salaires de 15 à 20% / Les attestations de blessures des PG doivent être établies par l'Aut Militaire /

WF As Ch Lg 11/80 du 12/07/1946: / Les patrons ont donnés leur accord sur une hausse des salaires , sous réserve de couverture de cette charge nouvelle par une augm du Prix de Vente du charbon / Les Inaptes IT F et S, déclaré tels par les médecins agréés, seront renvoyés en IT aux frais de Fédéchar / Les o en rupture de contrat sont rapatrié par la Sureté de l'Etat et l'Ambassade d'IT /

WF As Ch Lg 11/81 du 19/07/1946: / «le déchet moyen (les départs d'o IT) ne serait que de 8%» /

WF As Ch Lg 11/82 du 26/07/1946: / CNMM du 23/07:- refus de la représentation des syndicats libéraux;- la subvention pour vivres extra-supplémentaires sera supprimée / Les frais de rapatriement des IT inaptes seront retenus sur la vente des charbons en IT par les soins de Cobechar / Le ministre IT se plaint des logements insuffisants, de la nourriture médiocres, des pensions trop chères, des salaires trop bas /

WF As Ch Lg 11/83 du 09/08/1946:/ On annonce un nouveau train d'IT à Lg-Longdoz le 13/08 à 11h30 on pense que ces ouvriers viennent du Nord /

WF As Ch Lg 11/84 du 19/08/1946: / Le train arrivé le 18 courant qui devait amener des O pour Lg et la Campine a été dirigé selon le désir des émigrés vers le Hainaut / On signale de nombreux o atteint d'ascaris et d'ankylostomes, les o malades seront rapatriés / Le journal «La vie au foyer» va réapparaître, envoyer à Fédéchar la liste des personnes a qui chaque charb désire voir envoyer ce journal /

WF As Ch Lg 11/85 du 24/08/1946: Le Gouvernement n'ayant pu tenir ses promesses faites en matière de hausse du prix des charbons, les charb sont dans l'impossibilité matérielle de discuter des revendications salariales. /

WF As Ch Lg 11/86 du 30/08/1946: Liege a reçu 2.263 IT sur 2271 prévus / L'Amb IT a écrit à Esp & BF au sujet d'un incident entre 2 IT, 1 cantinier et 1 ouvrier / Controverse entre les charb de Cock et du Hasard - le principe est qu'il faut payer les 1.000 fr pour le n d'o IT indiqués dans les convois et faire des recherches pour connaître les charbonnages où ils s'embauchent et réclamer les 1.000 fr /

WF As Ch Lg 11/87 du 06/09/1946: / Commission d'enquête gouvernementale sur la réduction de production du charbon / Règles nouvelles d'utilisation des PG DE: primes et classification) / A Lg les marqueurs ont le statut d'empl / Salaire des Machinistes d'extraction / L'Arrêté du 05/02/1940 a élevé à 8 h au lieu de 7h30 la journée de travail dans les mines tant que l'armée ne serait pas remise sur pied de paix /

WF As Ch Lg 11/88 du 13/09/1946: / Au 01/08 les salaires des PG seront calculés sur la base des nouveaux salaires belges. Le calcul de l'argent de poche ne sera pas changé / Des ordres seront donnés aux soldats belges pour descendre dans la mine, afin d'y rétablir éventuellement l'ordre troublé par les PG. - Il a été admis de donner aux PG 4,50 fr par jour pendant les congés payés /

WF As Ch Lg 11/89 du 20/09/1946: / Dans le Centre, la Croix-Rouge Italienne enquête sur la façon dont sont traités les trav. IT.- Fédéchar fait remarquer que selon le Protocole de Rome c'est les Hommes de confiance du Gouv IT qui devraient être chargé de cette mission / A l'arrivée en gare, des groupes d'o IT se forment et exigent de ne pas se quitter et d'aller dans une région déterminée, il s'ensuit que la base de répartition n'est pas respectée. / Les grèves qui ont eu lieu à Lg pendant les 8 semaines précédant le 15/08 sont des grèves interprofessionnelles dirigées non pas contre les patrons mais contre le Gouvernement pour provoquer une réunion de la Conférence Nationale du Travail /

WF As Ch Lg 11/90 du 27/09/1946: Les Anglais procèdent à la libérations de P.G. /

WF As Ch Lg 11/91 du 04/10/1946: La formule de répartition de la m-d'o étrangère sera définitivement arrêtée à la prochaine séance de Fédéchar / Les pertes moyenne de la m-d'o IT s'élève à 12% / Les charb sont invités à ne pas se prendre la m-d'o IT / On envisage favorablement d'autoriser les écoles à visiter les installations de surf des charbonnages. Ces visites font partie du plan général de recrutement de la m-d'o pour les mines /

WF As Ch Lg 11/92 du 11/10/1946: / Les militaires réclament les sommes dues à l'O.M.A pour les salaires des PG depuis le 01/07 / La Brigade Anders va être démobilisée, ces PL sont considérés comme «heimatlos» et la Sureté de l'Etat considère qu'il n'est pas possible de les occuper / Le Dir de Wérister, signale qu'il a du faire expulser un agitateur communiste italien qui s'était introduit au charb. / Lettre des mag gén concernant la distribution de pdt de provision au personnel - Certains charb sont d'avis ces distributions doivent être évitée / Le ministre a déclaré qu'il était partisan de prolonger le régime des subsides plutôt que d'augmenter les prix des charbons, et ce dans un souci de politique générale des prix / Examen des possibilités d'hébergement d'un contingent d'o baltes se trouvant en zone américaine / Ouverture moyenne des couches exploitées par bassins, à Lg en 1945: 68,4 cm contre 63,0 en 1936 /

WF As Ch Lg 11/93 du 18/10/1946: / Embauchage éventuels de PL de la Brigade Anders / Il est recommandé de ne pas fournir aux Commandants des camps le double de la déclaration d'accident des PG / Le versement des salaires (80% des salaires belges) des PG doit être effectué au compte de l'OMA /

WF As Ch Lg 11/94 du 25/10/1946: / Le colonel a donné son accord de principe que le moment venu, les camps de prisonniers puissent être transformés en camps de trav libres / Le Groupement des machinistes d'extraction a introduit au Ministère du Trav une demande de révision des salaires /

WF As Ch Lg 11/95 du 08/11/1946: / Les délégués IT, chargés de défendre les intérêts de leurs nationaux, seront

considéré comme délégués à l'inspection des mines et remettront rapport à l'As Charb / Un film va être fait sur les phalanstères des charb pour être projeté en IT /

WF As Ch Lg 11/96 du 15/11/1946: / La Fédération a donné son accord pour les 85% de salaire pour les PG / Les PG ont demandé à chômer la veille Noël et du 31/12 pour fêter le réveillon, il ne peut pas leur être appliqué d'autre régime que celui des o belges / On ne donne pas suite à La ligue contre le péril vénérien car on ne peut pas imposer des examens aux o IT, le filtrage doit se faire lors de l'embauche en IT. / On signale de nombreux cas de tuberculose parmi les o IT / Des o IT de Bonne-Fin demandent 1 mois de congé pour la Noël, on ne doit pas leur accorder /

WF As Ch Lg 11/97 du 22/11/1946: / Le Consul d'IT s'est préoccupé du statut de l'Inspecteur IT institué dans chaque bassin – il bénéficiera d'un traitement d'Inspecteur à l'Inspection des Mines (sans en avoir les prérogatives), soit 40.500 fr + 6.000fr d'indemnité + 50fr de frais de circulation par jour et on va s'occuper de lui trouver un logement / L'entrepreneur de travaux miniers Gregoire cherche à recruter des IT en offrant une prime d'embauche de 100 fr /

WF As Ch Lg 11/98 du 29/11/1946: / Il est décidé d'accorder un subside égal à celui du prêtre polonais au père Machiavelli, aumônier des IT. / IL est question de grève le jeudi 5/12, on avertira le Corps des Mines et le Cabinet du Charbon /

WF As Ch Lg 11/99 du 09/12/1946: / Horaire du 24/12 pour PG /

WF As Ch Lg 11/100 du 13/12/1946: / Approvisionnement des o en pneus de vélos / L'Amb d'IT demande le paiement des al fam par mois et non par trimestre / GB a reçu une mise en demeure de l'ONSS pour l'obliger de déclarer les rémunérations dépassant 4.000 fr, Il avait été décidé que ces renseignements ne seraient pas donnés /

WF As Ch Lg 11/101 du 20/12/1946: Cor de Groupement Professionnel des Ingénieurs à l'As /

Classeur WF As Charb Lg 12/01-19 «Rapport des séances hebdomadaire de l'As Charb Lg du 10/01/1947 au 13/06/1947» / 1 classeur de 19 doc /

WF As Ch Lg 12/01 du 10/01/1947: / CNMM convoquée le 20 suite à la grève de Kes / L'Ocachar n'a plus de crédit pour acheter des vivres à partir du 01/01/1947, la distribution des rations extra-supplémentaires est arrêtée / Accord pour payer mensuellement les al fam en IT / Une indemnité mensuelle de logement pour le Délégué IT Spagnielli / Adresser tous les 15 jours au Consul d'IT à Lg la liste des IT malades, afin que les Aut IT puissent s'intéresser à des cas malheureux, encore que le Consulat déclare ne pas disposer d'argent. / Les examens médicaux au départ de l'IT sont défectueux, ce qui provoque lors de l'embauchage de nombreux cas d'inaptitude /

WF As Ch Lg 12/02 du 16/01/1947: / La libération des PG DE est imposée par les Autorités Alliées / Concentrer les PG dans les camps afin de faire place pour les Baltes / Les Baltes peu regardant quant à l'espace vital, mais très difficiles quant aux conditions d'hygiène /

WF As Ch Lg 12/03 du 25/01/1947: / Les vivres supplémentaires supprimés remplacés par des timbres /

WF As Ch Lg 12/04 du 31/01/1947: / Dire aux délégués o qu'on ne paiera pas les hausses des salaires si le Gouvernement ne nous en donne pas les moyens / L'Amb d'IT demande pour les renvoyer en IT, les noms des o qui chôment souvent et se conduisent mal / Projet de contrat de 2 ans pour les baltes et possibilité de faire venir leurs familles dans les 90 jours de leur arrivée. / Stat des absents d'un charb du Bassin de Mons: 24% de belges, 23% de PG, 40% d'IT qui, semble-t-il, abusent des facilités données par la Sécurité Sociale /

WF As Ch Lg 12/05 du 07/02/1947: Fédéchar est adverse d'admettre un délégué balte dans chaque bassin / Ne pas confier aux PG la moindre manipulation d'explosifs /

WF As Ch Lg 12/06 du 14/02/1947: / Les dividendes ne sont plus distribués depuis 1943, et depuis 1942 pour la plupart des charb / L'arrivée du train du 13/02 a soulevé à Lg certaines difficultés dans l'absorption du nombre d'IT, on arrive à peu près à saturation / Au Bois d'Avroy un cas de typhus chez un IT / Fédéchar est adverse à la résiliation du contrat de 2 ans souscrit par les hongrois PG libérés / Codipresse se recommande pour la fourniture

de journaux IT aux charb / La Sûreté de l'Etat nous prie de lui signaler les grèves / Les timbres remplaçant les rations américaines sont distribuées par les Mag Gén /

WF As Ch Lg 12/07 du 24/02/1947: / Pour les questions intéressant la stabilité des terrils sur terrains miniers, les charb doivent s'adresser à leur Ing en Chef Dir d'Arrondissement /

WF As Ch Lg 12/08 du 07/03/1947: / L'ind. charb. liégeoise n'ayant pas intérêt à la suppression du bouchon de Lanaye, elle n'enverra pas de délégué à la réunion / Problème charbonnier: Il est démontré au Ministre qu'avec un prix de vente de 600fr, il est impossible de mettre sur pied ni le fonctionnement de la Solidarité (entre charb), ni le Fonds de rééquipement, ni le Financement des logements ouvriers / Le projet de contrat de trav pour o étrangers élaboré par le Cabinet du Charbon ne peut être admis car il constitue au point de vue des logements un engagement que les charbonnages ne sont pas à même de tenir /

WF As Ch Lg 12/09 du 14/03/1947: Pour Fédéchar il n'y a pas lieu d'envisager pour les charb le lessivage des vêt de travail / Les premiers arrivages de Baltes prévus pour fin mars / Le Ministre socialiste reconnaît que le Prix de Vente du charbon à 600 frs n'est pas possible, et a proposé 629 frs malgré l'opposition des ministres communistes / Accord de l'As Charb Lg sur les 629 frs qui permet un système de compensation entre mines bénéficiaires et déficitaires et supprime l'octroi de tout subside du Gouv pendant 4 mois. /

WF As Ch Lg 12/10 du 21/03/1947: Au 25/02, les PG doivent être assurés contre les ac de trav, les frais médicaux sont à charge des charb / Prévisions des départs des PG le 15 de chaque mois de mai à septembre / Avec le nouveau Prix de Vente du charbon, 70% des gains couvriront 100% des pertes /

WF As Ch Lg 12/1 du 18/04/1947: La Dir Gen des Mines étudie l'établissement dans les charb de lavoirs à vêtements pour les o. Les charb vont rédiger une note contre cette innovation / Il est décidé d'accorder au prêtre Machiavelli 3.000 frs de subside avec rétroactivité au 01/07/1946 et de ne pas intervenir dans son moyen de locomotion / Kes est invité par la Commune de Flemalle-Grande à payer la Taxe sur l'hébergement des o étrangers, en attendant on ne paie pas et on avise Fédéchar qui contacte le Ministère /

WF As Ch Lg 12/13 du 25/04/1947: / Le 3^{ème} arrivage d'o baltes prévu ce jour est destiné à Lg, il sera réparti suivant les possibilités de logement / Les arrivages d'o IT sont suspendus par suite d'une grève des employés IT chargés du recrutement dans leur pays /

WF As Ch Lg 12/14 du 09/05/1947: / Dans 3 charb du Hainaut, le délégué américain a refusé toute attribution d'o baltes pcq les logements préparés étaient en mauvais état / Au BIT à Genève on a émis le vœu que le retrait des PG dans les pays où ils sont occupés ne provoque pas une diminution de la production de charbon / Le Gouvernement IT désire recevoir une quantité de charbon contre des vins à l'usage exclusif des o mineurs IT. Fédéchar a donné un avis défavorable à ce troc / Le ministre Delattre au fait de la pénurie de viande a imposé aux charb, via Ocachar et les Mag Gén., l'achat et la distribution de viande américaine en conserve, accord sera demandé aux délégués o /

WF As Ch Lg 12/15 du 16/05/1947: Patience et GB sont adversaires à céder des terrains pour y construire des hab sociales / A ce jour Lg a reçu 395 o baltes / La Belg a reçu 26.247 IT moins 7.402 rapatriés = 18.845 / Les PG libérés qui signent un contrat sont sans argent et sans vêtements et demandent une avance de fonds ce qui ne peut leur être accordé /

WF As Charb Lg 12/17 du 30/05/1947: / Interdire l'entrée dans les dépendances des charb à Mr Dapra, adjoint non reconnu du Délégué IT Mr Spagnoli / Les premiers DP arrivés ont fait une propagande importante auprès de leur camarade restés en DE, de sorte que l'on se trouve devant une demande considérable pour le travail dans les mines belges - cette m-d'o est excellente, on se demande s'il n'y aurait pas lieu de freiner l'arrivée des IT / Un accord pris en Campine en C.R.M.M. à la demande des syndicats: les charb n'embaucheraient pas des o étrangers non syndiqués, il a été décidé que la priorité sera donnée aux o Belges en S et au F par rapport aux PG et aux Etrangers / Pour les PG libérables on paye 45fr à l'O.M.A. pour frais de subsistance et le reste du salaire est remis au commandant du camp /

WF As Ch Lg 12/18 du 06/06/1947: / Résultat d'avril 1947: avec 64,9% des 123 millions des charb en bénéfices on pourra compenser à 100% les 79 millions des charb en perte / Le Ministre Delattre posera la 1^{ère} pierre d'une cité

ouvrière à Seraing, puis visitera les logements d'o étrangers à HCh, Wér, et à GB / L'envoi de fonds et de colis des o baltes à leur famille seront faits par l'YMCA /

WF As Ch Lg 12/19 du 13/06/1947: «L'extension artistique et intellectuelle de la Wallonie» va être créé, subsidié par les industries du bassin, cet organisme a pour but principal le relèvement du niveau intellectuel de la population o par l'organisation de concerts, conférence, etc. /

WF As Charb Lg 13/01-34 «Rapport des séances hebdomadaire de L'As Charb Lg du 27/05/1955 au 11/05/1956» / 1 classeur de 34 doc /

WF As Ch Lg 13/01 du 27/05/1955: / Refus de permis de travail pour 2 o Espagnols /

WF As Ch Lg 13/02 du 03/06/1955: / Opposition de Fédéchar à une décision de la H Aut concernant le prix de certaines qualités de charbon / La FGTB demande que dans certains charb le paiement des salaires prévu pour le samedi soit avancé au vendredi de façon à permettre aux ouvriers d'assister le samedi 11 à la manifestation relative aux projets scolaires. RE: les o non présents pourront être payés le lundi suivant / Les contingents grecs arrivent lentement, on demanderait un virement de 1.500 unités entre Grecs et IT /

WF As Ch Lg 13/03 du 10/06/1955: / Construction de phalanstères avec l'aide de la CECA /

WF As Ch Lg 13/04 du 08/07/1955: / Le CE de Batterie refuse d'accepter le 11/11 comme jour de remplacement du jour férié de St Léonard /

WF As Ch Lg 13/05 du 29/07/1955: / A la CNMM les délégués o, dont Mr Dethier, qui veulent la semaine de 5 jours se sont montrés très violent / Demande d'un nouveau contingent de 5.000 hommes dont 700 pour Lg /

WF As Ch Lg 13/06 du 02/08/1955: / L'Amb d'IT, en visite officielle à H et Wér, est satisfait de ses bons rapports avec les dirigeants des mines liégeoises /

WF As Ch Lg 13/07 Cor du 09/08/1955: / Dans un but d'apaisement, la délégation patronale à accepter d'immuniser la grève CSC du samedi pour son incidence sur le payement des jours fériés du 21/07 et du 15/08 /

WF As Ch Lg 13/09 du 16/09/1955: / Demande de doubler le n d'o étrangers à attribuer à Lg / Centre de form professionnelle de Ste Marguerite (35 inscrits dont 32 IT) et de Gaillarmont - un charb refuse sa participation s'il n'y a pas de cours de religion ou de morale /

WF As Ch Lg 13/10 du 23/09/1955: / Projet de Réduction du temps de travail / Contrôle du coût des charbons par la H Aut / L'As convient de ne pas informer le Consulat grec des arrivées et départs des o Grecs /

WF As Ch Lg 13/11 du 07/10/1955: / Les o hollandais pourront exporter en NL leur charbon gratuit / GB après avoir résisté à accepter que le jour férié de St Léonard (le dimanche 6/11) soient pris le lundi 07/11 et non le 11/11 / Contribution de 50 Frs par o étrangers pour le Fonds des prêtres étrangers subsidié par les charb depuis 1948 /

WF As Ch Lg 13/12 du 14/10/1955: / En cas de grève, préparer une liste de personne à réquisitionner / Réticence de l'As vis-à-vis de l'accompagnement d'un inspecteur ouvrier lors des visites du F de l'ing des Mines / Il est recommandé de donner suite à la demande du Consulat grec de recevoir la liste des o grecs arrivant dans les charb /

WF As Ch Lg 13/13 du 21/10/1955: / Politique EU de la CECA / Refus de Fédéchar d'accepter un préavis collectif de grève générale remis par les org syndicales /

WF As Ch Lg 13/14 du 04/11/1955: / Incidence du projet des 45 hrs de travail dans l'ind charb. / Lg recevra d'ici fin 1955: 600 o IT /

WF As Ch Lg 13/15 du 18/11/1955: / Visite d'un sec d'Etat IT à Ans-R et au H /

WF As Ch Lg 13/16 du 25/11/1955: / Débats sur la durée du travail /

WF As Ch Lg 13/17 du 02/12/1955: / Ouvrier à l'Index (à ne pas embaucher): G.A. signalé habitué des ac. de travail. /

WF As Ch Lg 13/19 du 16/01/1956: / Débat sur le projet des 45 hrs / Convoi d'IT les 19 et 26/01 et le 02/02/1956 /

WF As Ch Lg 13/20 du 27/01/1956: / La FGTB déclare que si on accorde les 45 hrs aux autres industries on doit donner les 40 hrs aux mineurs /

WF As Ch Lg 13/21 du 03/02/1956: / Wér s'est opposé à une distribution de tracts syndicaux à l'intérieur du charb /

WF As Ch Lg 13/22 du 07/02/1956: / Congés compensatoires en exécution de l'accord des 4 et 5/02/1956 sur la réduction de la durée de travail /

WF As Ch Lg 13/23 du 10/02/1956: / Application de la réduction de la durée de travail aux o malades ou blessés /

WF As Ch Lg 13/24 du 17/02/1956: / Suspension du recrutement d'IT suite à l'accident du Rieu du Cœur. / Refus de la Dir Gen des Mines au Gouv IT qui voulait interdire l'embauche d'o IT dans certains charb. / Afin de diminuer l'influence des prétentions italiennes, il est recommandé aux charb de favoriser l'adaptation des o grecs, slovènes, espagnols /

WF As Ch Lg 13/25 du 24/02/1956: / Commission marché et prix de la CECA / Réunion à Rome de la Commission Italo-Belge de recrutement, qu'en sortira-il ? /

WF As Ch Lg 13/26 du 02/03/1956: / Demande de visite des cantines IT par Adovasio de la CSC – RE: refus car non membre de la délation synd, ni de la CRMM / Demande de révision des Prix de Vente du charbon /

WF As Ch Lg 13/27 du 09/03/1956: / Entrevue du Sec de l'As avec le Prés des machinistes d'extraction / Signalement d'un o coutumier des blessures aux yeux, capable de se blesser volontairement /

WF As Ch Lg 13/28 du 16/03/1956: / Commission pour la protection de l'Ingénieur réunie à la F.A.B.I. /

WF As Ch Lg 13/29 du 24/03/1956: / Prise en compte par le Gouv de la charge résultant de la réduc du travail / Demande d'augm des prix de vente de certaines cat de charbon / Fédéchar met toujours les As devant un fait accompli sans avoir pris leur avis disent les Dir-gérants Braconnier et Dumont /

WF As Ch Lg 13/30 du 13/04/1956: Le recrutement d'Espagnols doit être activé car le recrutement d'IT paraît à nouveau compromis pour un certain temps / Il y a urgence à recevoir de nouveau contingents d'o étrangers / L'ONPC demande la liste des o saisonniers qui quittent la mine, afin de pouvoir après la saison les obliger à reprendre le travail à la mine en leur supprimant les allocations de chômage /

WF As Ch Lg 13/31 du 20/04/1956: Rédaction d'une note de défense des ing / Ne pas répondre aux demandes de l'ASBL Comité d'aide aux sinistrés de la Mine de Hasselt / Un institut de Liège recrute parmi nos IT, direction Congo /

WF As Ch Lg 13/32 du 27/04/1956: / Délégation charb reçue par le Ministre Rey concernant le prix du charbon / Conférence de R Dessart au Rotary sur la Protection de l'Ingénieur / Les difficultés actuelles et prochaines de recrutement d'o étrangers, spécialement des IT, a été portée à la connaissance de la H Aut CECA /

WF As Ch Lg 13/33 du 04/05/1956: / Prix du Charbon / Réunion des délégations des 5 bassins au sujet de la défense des ing / Ans et Bonnier ont reçu des prêts CECA pour la construction de Phalanstères / Le programme de cours élaboré par le Ministère pour le Centre expérimental pour apprentis mineur prévoit un cours de religion ou de morale. /

WF As Charb Lg 13/34 du 11/05/1956: / Jusqu'en 1955 les o de F bénéficiait de 6 jours de congés ordinaires + 12 jours complémentaires compte tenu de l'assiduité, le nouveau régime proposé est de 12 jours ordinaires + 6 jours complémentaires selon l'assiduité / Salaires des Machinistes d'extraction /

Farde WF As Charb Lg 14/01-04 «Documentation Fédéchar» / 1 farde de 4 doc /

WF As Ch Lg 14/01 – Doc Fédéchar n°St.42.723 de 01/1973: Définition, établie sur base de la Convention CNMM D.238/2352 du 26/02/1973, des 114 fonctions (F et S) reconnues de l'ind. charb et classées en 5 groupes avec salaires correspondants. - Texte bilingue NL-FR - 40p /

WF As Ch Lg 14/02 - Doc Fédéchar: Pour chacune des fonctions (F) décrites: -1. Description de la fonction; -2. Opérations effectuées; -3. Outillage utilisé; -4. Documents; -5. Critères de qualification; -6.Circonstances d'exécution /

- Fédéchar doc ST.27.588 ADB/DM 04/1961: Introduction à la définition des fonctions et à la qualification du travail /

- Fédéchar doc ST.27.743 ADB/DM 04/1961: Note technique sur définition des fonctions du F de la mine /

- Fédéchar doc ST.27.648 - 50.002: Chef Porion /

- Fédéchar doc ST.27.649 - 50.102: Porion de préparatoires /

- Fédéchar doc ST.27.650 - 50.121: Bouveleur dans un bouveau à Cadres /

- Fédéchar doc ST.27.664 - 50.121,1: Assistant-Bouveleur dans un bouveau à Cadres /

- Fédéchar doc ST.27.651 - 50.123: Boutefeu en Galerie /

- Fédéchar doc ST.27.666 - 50.221: Ouvrier de Montage et de Descenderie /

- Fédéchar doc ST.27.652 - 50.302: Porion de Taille (Poste à charbon) /

- Fédéchar doc ST.27.646 - 50.311.1: Conducteur de Haveuse /

- Fédéchar doc ST.27.653 - 50.311.2: Conducteur de Rabot et Convoyeur blindé /

- Fédéchar doc ST.27.647 - 50.311.3: Conducteur de Scaper-Rabot /

- Fédéchar doc ST.27.654 - 50.312,2: Abatteur au Marteau-pic dans taille à Convoyeur blindé /

- Fédéchar doc ST.27.655 - 50.312.3: Abatteur en dressant dans Taille à gradins /

- Fédéchar doc ST.27.645 - 50.316: Foreur en veine /

- Fédéchar doc ST.27.644 - 50.317: Injecteur en veine /

- Fédéchar doc ST.27.656 - 50.417: Conducteur de Locotracteur Diesel /

- Fédéchar doc ST.27.632 - 50.632: Capteur de Grisou /

- Fédéchar doc ST.27.657 - 50.651: Chef-Ajusteur du Fond /

- Fédéchar doc ST.27.658 - 50.651.1: Brigadier-Ajusteur du Fond /

- Fédéchar doc ST.27.659 - 50.652: Ajusteur du Fond /

- Fédéchar doc ST.27.660 - 50.652.1: Mécanicien Locotracteur Diésel (Fond) /

- Fédéchar doc ST.27.661 - 50.653: Chef-Electricien du Fond /

- Fédéchar doc ST.27.662 - 50.653.1: Brigadier-Electricien du Fond /

- Fédéchar doc ST.27663. - 50.654: Electricien du Fond /

WF As.Ch.Lg 14/03: Doc Fédéchar n° ST.17.231 JS/AP de 03/1956: Résultat de l'enquête de la commission «Voie et Moyens» instituées par la H Aut CECA et relative, par Bassin, -1) aux réserves de houille des gisements belges; -2) aux productions techniquement réalisables en 1955,1956, 1960, 1965 et 1975; -3) aux effectifs nécessaires pour réaliser les productions techniquement réalisables. /

WF As.Charb.Lg 14/04: Doc Fédéchar n° ST.20.660 de 09/1957: Bulletin stat mensuel de 1938 à 1956 par Bassin: Production, Stocks, Personnel (Belg et Etrangers), Productivité, Salaires

Farde WF As Charb Lg 15/01-06 « Rapport des séances hebdomadaire du Comité de Fédéchar» 1952-1956» / 6 doc/

Le Comité (national) de Fédéchar est constitué de représentants des 5 bassins charbonniers belges. Chacun des rapports des séances hebdomadaires est établi suivant l'ordre des points de l'ordre du jour de la séance du Comité. Ces points sont classés en 5 rubriques, à savoir: - en n°1: «Problème Charbonnier» où sont abordés la politique charbonnière la CECA et la politique Gouvernementale belge, notamment en matière du prix de vente du charbon; - en n°2 les «Questions sociales» notamment en reprenant les points des CNMM; - en n°3 Les «Questions fiscales», - en 4 les questions liées à la «Main-d'œuvre»; - et en n°5 des «Informations» diverses.

WF As Charb Lg 15/01: / Rapport des séances hebdomadaires du Comité Fédéchar – 1952 / 1 rapport /

WF As Ch Lg 15/01/01 - Fédéchar du 10/12/1952: / Problème charbonnier: - Commission d'investissement de la CECA - Importation de charbon allemand – Le Comité émet le vœu pour qu'il soit mis fin aux importations de charbons américains / Elections CE et CSH renvoyée à début 1954 / Ne pas admettre une réglementation internationale, préconisée par le BIT, sur les systèmes de salaires au rendement / Mettre à l'ordre du jour de la CNMM: la question de la déchéance des délégués syndicaux /

WF As Charb Lg 15/02/01 à 30: Rapport des séances hebdomadaires du Comité Fédéchar - 1954 / 33 rapports /

WF As Ch Lg 15/02/01 - Fédéchar du 10/03/1954: / Le projet d'AR modifiant la composition des CSH a été adopté / Constitution d'un CSHELT par siège et éventuellement par S et F, et par O et Empl / Le secrétariat des CSHELT antérieurement confié au Chef de SH sera confié à un représentant du personnel / Une liste de candidats pour chaque syndicat / Prochain convoi de familles IT prévu la 11^{ème} quinzaine de 04/1954 /

WF As Ch Lg 15/02/02 - Fédéchar du 17/03/1954: / Le Comité consultatif CECA a émis un avis favorable à ce que la H Aut consacre 1 million de dollars à l'étude et à l'essai de construction de maisons ouvrières / La Com d'enquête sécurité dans les mines de houilles de la CECA visite le 22/03/1954 la Div des Charb belges de la S.A. Cock et les Charb de Ressaix. / Un accord pourrait intervenir entre employeur et syndicats pour procéder à défaut de suppléant, entre 2 élections, à des désignations sans élections de délégués / Les o étrangers porteurs d'ankylostomie à la visite méd d'embauche doivent être refusés et renvoyés dans leurs pays d'origine / Une As propose à Fédéchar que l'impôt spécial sur les fournitures à l'ennemi réclamé à certains charb soient répartis entre tous les charb. /

WF As Ch Lg 15/02/02/B - Fédéchar du 24/03/1954: / Exportation de 300.000T de charbon vers l'IT autorisée par la CECA / Demande du Syndicat Unique à pouvoir présenté des candidats à l'élection des CSHELT / Délégué de la CNE à la Section Nationale Paritaire des Empl de Charb / Le Comité est d'avis que les o des centrales électriques ou à gaz dépendant d'un charb relève de la Commission paritaire CNMM / Le Comité maintient son refus d'accepter le nouveau protocole, entré en vigueur le 29/03/1954, de recrutement des o IT /

WF As Ch Lg 15/02/03 - Fédéchar du 31/03/1954: / Prochain convoi de familles IT le 9 et 15/04/1954 / L'AR du 15/03/1954 alloue des primes supplémentaires aux ouvriers belges qui s'engagent pour le travail du F /

WF As Ch Lg 15/02/04 - Fédéchar du 07/04/1954: / Commission de sécurité au travail dans les mines de houilles de la CECA: Le comité approuve la position hostile de son représentant au projet de donner le droit aux Délégués o à l'inspection des Mines de dresser des procès-verbaux et, de pouvoir imposer la cessation immédiate du travail dans un chantier qu'il estimerait dangereux. /

WF As Ch Lg 15/02/05 - Fédéchar du 14/04/1954: Les stocks de charbon s'accumulent, le Comité décide de poser la question d'un chômage collectif dans chacun des charb suivant une règle commune / Les autorisations de travail accordées aux employeurs pour les o IT, portent la mention «le travailleur est occupé aux conditions du protocole Italo-belge du 05/03/1954», le comité invite les charb à écrire qu'ils ne marquent pas leur accord sur cette partie de l'autorisation. / Le convoi IT attendu pour le 14/04/1954 comporte 35 femmes et 62 enfants /

WF As Ch Lg 15/02/07 - Fédéchar du 18/05/1954: / En ce qui concerne de donner aux délégués o à l'inspection des mines le droit de dresser des procès-verbaux, cette proposition sera abandonnée et remplacée, après entretien avec les délégués, par un texte raisonnable /

WF As Ch Lg 15/02/08 - Fédéchar du 26/05/1954: / Fédéchar prie le Ministre des Af Etrangères de protester auprès du Gouv IT concernant les articles injurieux parus dans la Presse IT / AR du 10/04/1954 relatif à l'octroi du pécule familial de vacances /

WF As Ch Lg 15/02/09 - Fédéchar du 02/06/1954: / Le Comité, après avoir entendu un exposé sur le libre-circulation des trav, regrette que l'admission de trav étrangers en Belg reste soumise à l'approbation préalable des autorités gouvernementales belges / Le Chef de Cabinet du 1^{er} Ministre souhaite que des efforts (de propagande) soient faits pour intéresser les instituteurs à diriger les jeunes-gens vers le métier de mineur / Le gouvernement a décidé de procéder immédiatement à la construction des 4.000 maisons nécessaires pour remplacer les baraquements /

WF As Ch Lg 15/02/10 - Fédéchar du 09/06/1954: / La Fédération des Groupements Professionnel d'Empl de charb demandera son admission à la Section Nationale Paritaire des Empl de Charb ./ Le Comité charge son délégué d'assister le 14/06/1954 à la Commission Mixte Italo-Belge en vue de protester contre les nouveaux protocoles et contrats des ouvriers IT /

WF As Ch Lg 15/02/11 - Fédéchar du 16/06/1954: / Le Dir Gen des Mines a donné l'assurance que les 30.000T de charbons américains pour la sidérurgie ne rentrerait pas en Belgique / La transmission des procès-verbaux des CE aux membres o peut soulever des difficultés, le Comité suggère de remettre aux membres des cet un résumé succinct des questions traitées /

WF As Ch Lg 15/02/12 - Fédéchar du 23/06/1954: / Un procès-verbal limité à un résumé succinct et synthétique des débats du C.E., sans mention des interventions des différents membres, sera affiché dans l'entreprise de façon à informer les o des travaux du CE. /

WF As Ch Lg 15/02/13 - Fédéchar du 30/06/1954: / L'étude des stat d'accidents de travail dans charb de la CECA, conclut que la gravité et la fréquence des accidents en Belgique est normale et même favorable par comparaison aux autres pays. / Le Comité charge la délégation patronale de provoquer une sous-commission de CNMM sur la possibilité de radiés les délégués syndicaux qui ne respectent pas la Convention /

WF As Ch Lg 15/02/14 - Fédéchar du 07/07/1954: Un quart des fonds provenant de l'emprunt (au taux de 4,2% pendant 25 ans) de 100 millions de dollars contracté aux USA par la H. Aut. CECA sera consacré à l'aide au financement de maisons ouvrières / La délégation patronale de la CNMM invite, à l'amiable, dans les locaux de Fédéchar, la délégation ouvrière concernant le point sur la déchéance des délégués / L'ouvrier IT peut disposer de 36 jours pour ses congés à l'étranger /

WF As Ch Lg 15/02/15 - Fédéchar du 14/07/1954: / Le Comité considère qu'un contingent IT ne pourrait être demandé que si le Ministre du Trav IT renonce à sa prétention d'exclure certains charb, et n'impose pas sa propre répartition /

WF As Ch Lg 15/02/16 - Fédéchar du 28/07/1954: / De commun accord, les pouvoirs nouveaux à conférer aux délégués o à l'inspection des Mines sont limité au cas de danger immédiat résultant d'une inobservation des dispositions de la polices des mines, la responsabilité totale de l'exploitation restant confiées aux Dir des Trav / La politique du Gouvernement mise en premier lieu à la remise au travail des o belges /

WF As Ch Lg 15/02/17 - Fédéchar du 01/09/1954: / Recruter d'urgence des o IT vu les retours en IT /

WF As Ch Lg 15/02/18 - Fédéchar du 08/09/1954: / Protestations des délégations ouvrières et patronales sur la

facilité avec laquelle les pensions d'invalidité sont accordées / Les As Charb insistent sur l'urgence de la reprise du recrutement en IT /

WF As Ch Lg 15/02/18/B - Fédéchar du 15/9/1954: / Election des CE au 4^{ème} trim 1954 / Le Comité s'oppose à ce que l'attribution de trav étrangers soit refusée au charb qui chôment / Aucune suite n'a été donnée à la CSC qui sollicite le paiement intégral des frais de transports des o flamands / Ce matin, plusieurs charb de Herstal sont en grève, sans conciliation préalable, pour des motifs divers /

WF As Ch Lg 15/02/19 - Fédéchar du 22/09/1954: / Il importe avant tout que la reprise du recrutement d'o étrangers soit acceptée par le gouv, si le gouv impose d'autres répartition que celle arrêtée par Fédéchar, ces répartitions seront rectifiées lors des contingents ultérieurs.

WF As Ch Lg 15/02/20 - Fédéchar du 29/09/1954: / Fédéchar conteste que des permis de travail soient refusé par le Ministère vu la situation des stocks, le principe étant que les permis de trav sont octroyés à tout o d'un des pays de OECE lorsque les offres d'emploi ne sont pas satisfaites par les o nationaux.

WF As Ch Lg 15/02/21 - Fédéchar du 06/10/1954: / Demande salariales de la FGTB et de la CSC à la CNMM. /

WF As Ch Lg 15/02/22 - Fédéchar du 13/10/1954: / La FGTB a voté, les 10 et 11/10/1954, une résolution qui souligne que la conjoncture politique actuelle ne permet pas immédiatement la nationalisation des mines et en conclusion réclame la fusion totale des charb de BE et leur exploitation dans un esprit de service public / Le Comité de l'As Ch de Mons estime que les grèves des o flamands pour le paiement de leurs frais de transport ne peuvent être considérées comme grèves régulières vu le non-respect des préliminaires de conciliation. /

WF As Ch Lg 15/02/23 - Fédéchar du 20/10/1954: / Ne pas participer à un débat de l'INR consacré au sauvetage des mines marginales, car les opinions trop brièvement exprimées entraînent des conclusions erronées de la part des auditeurs./ Pour les Elections des CE, seule 3 organisations ont un n° national: n°1 la CNSL; n°2 la FGTB, n°3 la CSC, les autres organisations auront un n° attribué par l'employeur./

WF As Ch Lg 15/02/24 - Fédéchar du 27/10/1954: / Fédéchar demande au Min du Travail si le Syndicat Unique des Mineurs peut présenter des candidats aux élections des CE /

WF As Ch Lg 15/02/25 - Fédéchar du 03/11/1954: / L'attention du Ministre des Af Eco est attirée sur la nécessité de reprendre le recrutement des o étrangers vu la grave crise de main d'œuvre en particulier dans le bassin de Lg /

WF As Ch Lg 15/02/27 - Fédéchar du 24/11/1954: / Mort accidentelle à Kes de 2 ing le 23/11/1954 / Le Min du Trav et P.S. fait savoir que Le Syndicat Unique des Mineurs ne remplit pas les conditions légales pour se présenter aux Election des CE de 1954 – La circ n°3.353 (ST 14.125) de Fédéchar informe les charb qu'ils doivent refuser les listes présentées par le Syndicat Unique des Mineurs / Accord du Comité sur les conclusions de la Commission de la main d'o sur un Réexamen du Protocole et contrat des o IT / Résultats positifs obtenus par la propagande de recrutement par film / Préavis retardés de 15 jours en attendant le rapport d'experts du CNC sur la viabilité des Charb d'Ougrée-Marihaye /

WF As Ch Lg 15/02/27 B - Fédéchar du 08/12/1954: / Un avis du MB des 29 et 30/11/1954 établi en vertu de l'AR du 16/02/1952 limite l'obligation du carnet de travail prévu antérieurement par l'art 16 des lois coordonnées sur le trav des femmes et des enfants /

WF As Ch Lg 15/02/28 - Fédéchar du 15/12/1954: / Le CNC réuni le 10/12/1954 constate que l'arrêt de l'exploitation des Charb d'Ougrée et de Marihaye est justifié /

WF As Ch Lg 15/02/29 - Fédéchar du 22/12/1954: / La délégation patronale à la CNMM du 17/12/1954 justifie l'impossibilité pour l'ind charb d'accorder soit une prime de fin d'année soit une adaptation des salaires /

WF As Ch Lg 15/02/30 - Fédéchar du 29/12/1954: / Le 1ier Ministre recevant, le 23/12/1954, une délégation de producteurs déclare que les difficultés de l'ind charb sont dues à des causes extérieures et que ni la compensation entre charb, ni la nationalisation ne pourraient apporter le remède nécessaire / La concurrence du mazout justifierait l'institution d'une taxe sur la consommation de ce produit / Le Comité décide que dans chaque charb

un délégué de chacun des 2 syndicats FGTB et CSC aura accès aux cantines de l'entreprise / A partir du 01/01/1955 le paiement des délégués du Gouv IT auprès des As se fera exclusivement par l'intermédiaire des agents consulaires , l'indemnité de déplacement sera majorée et le statut des délégués unifié /

Farde WF As Charb Lg 15/03/01-40 - Fédéchar – Rapport des séances hebdomadaires du Comité – 1955 /41 rapports /

WF As Ch Lg 15/03/01 - Fédéchar du 05/01/1955: / En CNMM, les délégués patronaux acceptent une discussion sur les salaires en janvier à la condition que la compensations intégrale leur soit assurée, charges sociales comprises. /

WF As Ch Lg 15/03/02 - Fédéchar du 12/01/1955: / Les Af Etrangères subordonnent la reprise de l'immigration à la prolongation de la période d'initiation, qui est une revendication de la Commission d'enquête de la CECA en matière de sécurité du travail dans les mines de houille et une proposition de la majorité des membres de la Commission Italo-Belge, le Comité estime qu'il n'y a pas lieu d'accepter cette revendication quitte à bloquer le recrutement des IT /

WF As Ch Lg 15/03/04 - Fédéchar du 26/01/1955: / Résultats des élections des CE 1954, Ouvriers: FGTB = 417sièges= 70,2% – CSC=177sièges =29,8%, Employés: FGTB=9 sièges=20,4% - CSC=35 sièges=79,6% /

WF As Ch Lg 15/03/04/B - Fédéchar du 09/02/1955: Le 04/02/1955 à 15 heures entrevue des délégations patronale et ouvrière chez le 1^{er} Ministre. Les délégations ouvrières ont exposé la nécessité de dépasser le plafond de 150 millions pour la garantie gouvernementale pour la compensation aux revendications salariales, le 1^{er} Ministre a déclaré qu'il s'en tenait aux 150 millions convenu. / Le contingent de 500 o étrangers accordé précédemment à Charleroi ne doivent pas être recruté entièrement en IT, 20 candidats de Saint-Marin pourront être recrutés immédiatement et une centaine d'o grecs /

WF As Ch Lg 15/03/05 - Fédéchar du 16/02/1955: / Fédéchar adresse une circ. aux charb les invitant à ne donner aucune suite d'application aux nouveaux barèmes salariaux tant que l'industrie charb n'aurait pas reçu du gouvernement la couverture de ces auge salariale / Revendications du Gouv IT et des Syndicats Belges en vue d'une reprise de l'immigration IT /

WF As Ch Lg 15/03/06 - Fédéchar du 23/02/1955: / Prix du charbon – Péréquation / Informer les o que le Gouv refuse la couverture de la charge relative à l'augm des salaires du 01/01/1955 / Les représentants o ont déclaré qu'ils n'envisageaient pas de réduction de la durée du travail vu les difficultés rencontrées par l'ind charb. /

WF As Ch Lg 15/03/07 - Fédéchar du 08/03/1955: / Le texte du contrat nécessaire au recrutement d' o de nationalités autres que l'IT a été adopté et envoyé au Consulat belge d'Athènes /

WF As Ch Lg 15/03/08 - Fédéchar du 16/03/1955: / Fédéchar a obtenu que les permis de travail soient accordés aux mineurs étrangers qualifiés de retour en BE /

WF As Ch Lg 15/03/09 - Fédéchar du 23/03/1955: / Les conditions politiques de l'Esp ne permettent pas un recrutement par contingent, toutefois il est demandé à ce que le Min du trav ne s'oppose pas à ce que des trav esp reçoivent, à titre individuel, des permis de trav /

WF As Ch Lg 15/03/10 - Fédéchar du 30/03/1955: / La nécessité de faire admettre que le travail dans les mines est un «emploi convenable» obligatoire pour les chômeurs / Préavis de grève générale pour le 06/04/1955 remis par la FGTB pour la réduction du temps de travail à 44 heures par semaine payée 48 heures /

WF As Ch Lg 15/03/11 - Fédéchar du 06/04/1955: / Les possibilités de recrutement en Grèce suffiraient à couvrir tous les besoins des charb. /

WF As Ch Lg 15/03/12 - Fédéchar du 20/04/1955: / Le Ministre des Af Eco aurait affirmé que la réduction de prix de vente du charbon est un moyen indispensable pour obtenir que certaines mines marginales belges abandonnent l'exploitation de leur gisement /

WF As Ch Lg 15/03/13 - Fédéchar du 27/04/1955: / Le premier groupe d'o grecs est attendu la semaine prochaine, Fédéchar suggère l'organisation de manifestation d'accueil auxquelles la presse serait conviée. /

WF As Ch Lg 15/03/14 - Fédéchar du 04/05/1955: Le Min des Af Etr confirme que le Gouv IT ne comptait pas mettre de restrictions ou d'exclusive au recrutement pour les mines belges / La commission de la main d'œuvre de Fédéchar met au point le programme de réception du 1^{ier} contingent grec le 07/05/1955 /

WF As Ch Lg 15/03/15 - Fédéchar du 11/05/1955: Une cérémonie sera organisée à la gare de Charleroi le lundi 16/05/1955 pour la réception du 1^{ier} contingent grec / Le 1^{ier} convoi de 400 trav IT quittera Milan le 25/05/1955 /

WF As Ch Lg 15/03/16 - Fédéchar du 25/05/1955: / Les délégués o de la Com Tripartite de la M d'œuvre s'oppose à toute demande d'o étrangers qui n'aurait pas fait l'objet d'un examen au CE /

WF As Ch Lg 15/03/17 - Fédéchar du 01/06/1955: / Le 28/05/1955, la H Aut à décider du prix de vente du charbon belge. / 47 o grecs arrivés par convoi le 30/05/1955 / Le convoi IT attendu pour le 02/06/1955 comprend 595 o (dont 100 anciens o), + 8 femmes et 14 enfants – les o IT des régions atteintes par l'ankylostomiasie sont porteurs d'une fiche établissant qu'ils ont subi l'examen de dépistage /

WF As Ch Lg 15/03/18 - Fédéchar du 08/06/1955: / Un convoi de 80 o grec est arrivé le 06/06/1955 / 523 o IT dont 4 femmes et 14 enfants attendus le 09/06/1955 / Loi du 12/05/1955 modifiant la loi du 12/07/1939 instituant un Fonds National de garantie pour la réparation des dégâts houillers /

WF As Ch Lg 15/03/19 - Fédéchar du 15/06/1955: / Recours auprès de la Cour de Justice de Luxembourg contre la fixation du prix de ventes de certains charbons par la H Aut. / 114 o grecs arrivés par convoi le 13/06/1955 / Les autorités grecques prévoyant une augmentation des cadences des arrivées en BE / Le convoi IT du 16/06/1955 est composé de 502 o dont 43 pour Lg /

WF As Ch Lg 15/03/20 - Fédéchar du 22/06/1955: / Le 20/06/1955 convoi de 141 grecs / Attendu pour le 23/06/1955 518 IT dont 57 pour Lg /

WF As Ch Lg 15/03/21 - Fédéchar du 29/06/1955: / Convoi de 139 o grecs arrivé le 27/06/1955 / Convoi de 505 IT dont 59 pour Lg attendu le 30/06/1955 /

WF As Ch Lg 15/03/22 - Fédéchar du 06/07/1955: / Critique des importations en EU de charbons USA / Prochain contingent d'o IT le 28/07/1955 / Rencontre entre les As Charb et personnalité officielles grecques en vue d'éliminer certaines difficultés d'établissements des o grecs en BE / Un convoi de 60 o grecs prévu le 12/07 et un second de 210 o grecs le 19/07/1955 /

WF As Ch Lg 15/03/23 - Fédéchar du 13/07/1955: / Le convoi de 151 o grecs du 13/07/1955 sera dirigé vers la Campine / La CSC maintient l'ordre de grève générale chaque samedi jusqu'à obtention la semaine de travail de 5 jours /

WF As Ch Lg 15/03/24 - Fédéchar du 20/07/1955: / Un convoi de 210 o grecs est arrivé le 19/07/1955 à Hasselt, un nouveau convoi de 73 arrivera ce 20/07/1955 à Lg / Le convoi IT du 28/07/1955 sera réparti entre les 5 As Charb /

WF As Ch Lg 15/03/25 - Fédéchar du 03/08/1955: / Le représentant Fédéchar à la Commission tripartite de la M d'œuvre s'est opposé à ce que le Contingent d'o étrangers soit réservé aux seules charb ayant porté la question de ce recrutement en CE / Le convoi IT du 04/08/1955 amènera en BE 671 o dont 77 pour Lg / Proposition de rétablir au 01/08/1955 pour 3 mois l'allocation de la mère au foyer / Publication au Moniteur BE du 03/08/1955 de la loi du 20/07/1955 modifiant la loi du 13/08/1947 instituant le CNC /

WF As Ch Lg 15/03/26 - Fédéchar du 17/08/1955: / En raison du trajet Athènes-Bbl la somme forfaitaire à demander au charb pour le recrutement est de 1.450 frs – La Commission a estimé que l'augmentation n'est pas démesurée étant donné l'importance qu'il y a de conserver une source de recrutement en dehors de l'IT / Le convoi du 09/08/1955 composé de 136 o grecs a été attribué à Charleroi – celui du 11/08/1955 de 58 o a été dirigé au Centre, - celui du 16/08 de 70 o au bassin de Mons, / Du convoi de 415 o IT, arrivé le 11/08/1955, 62 ont été attribué à Lg /

WF As Ch Lg 15/03/27 - Fédéchar du 31/08/1955: / Le Convoi du 18/08/1955 de 61 o grecs a été attribué à Charleroi

- le convoi du 23/08 de 46 o grecs au Centre, - celui du 25/08 de 62 o à Mons, celui du 30/08 de 38 o au Centre et celui du 01/09/1955 de 20 o + 6 familles à Charleroi / Le convoi du 25/08/1955 de 366 a été réparti entre les 5 As / Le 01/09/1955 est attendu un convoi de 347 IT dont 45 pour Lg /

WF As Ch Lg 15/03/28 - Fédéchar du 14/09/1955: / Le problème de la réduction du temps de travail doit aussi être porté devant la CECA et l'OIT /

WF As Ch Lg 15/03/30 - Fédéchar du 28/09/1955: / Visite de courtoisie de Fédéchar à l'Amb d'IT et au Chargé d'Affaire de Grèce / Problèmes relatif au rapatriement des IT en rupture de contrat et aux retenues sur salaire demandées par le Ministère IT du travail en faveur des familles abandonnées en IT /

WF As Ch Lg 15/03/31 - Fédéchar du 05/10/1955: / La Section Nationale paritaire des employés de charbonnages ne s'est plus réunies depuis le 30/12/1947 les représentants de l'Ind charb refuse d'y siéger tant que tous l'organisme syndicaux représentatifs de leurs employés n'en feraient pas partie /

WF As Ch Lg 15/03/32 - Fédéchar du 12/10/1955: / Les anciens o mineurs IT des charb BE seront recrutés en priorité / Les délégués syndicaux de la Com Tripartite de la Main d'oeuvre étrangère émettent des réserves sur la nouvelle demande d'o étrangers qui aurait comme effet de dépasser le plafond de 152.000 unités précédemment admis /

WF As Ch Lg 15/03/33 - Fédéchar du 19/10/1955: / Après le convoi prévu pour le 25/10/1955, le recrutement des o étrangers est suspendu vu le préavis de grève générale pour les 45 hrs déposé pour le 01/11/1955 /

WF As Ch Lg 15/03/34 - Fédéchar du 09/11/1955: / Accord en Com. tripartite de dépasser le plafond de 152.000 unités vu la nécessité d'accroître la production malgré la réduction des hrs de trav / Le problème des logements des familles est de la responsabilité du Gouvernement, celui des o célibataires des Charb / Le 14/11/1955 arrivée probable d'un convoi d'o grecs et le 14 ou 15/11 d'un premier convoi de +/- 25 o slovènes en provenance d'Autriche /

WF As Ch Lg 15/03/37 - Fédéchar du 30/11/1955: / Félicitation à Mr Dessard, Prés de Fédéchar et Prés de l'As Charb Lg, qui vient de recevoir des mains de l'Amb d'IT la Commanderie de l'Ordre du Mérite de la République Italienne en reconnaissance des soins et du souci de bien-être qu'il a apportés à la Main d'oeuvre IT, en l'honorant le Gouv IT a surtout voulu honorer l'Ind Charb Belge dit Dessard /

WF As Ch Lg 15/03/38 - Fédéchar du 07/12/1955: / La haute conjoncture charbonnière de l'OECE se maintient / Le Prés de la Fédéchar prononcera le 10/12/1955 une allocution radiodiffusée par l'INR dans laquelle il répondra au Sec gens de la FGTB Renard qui avait pris à partie l'Ind Charb /

Farde WF As Charb Lg 15/04/01-33: - Rapport des séances hebdomadaires du Comité de Fédéchar - 1956 / 33 (rapports) /

WF As Ch Lg 15/04/01 - Fédéchar du 11/01/1956: / La Commission des Experts de Politique Sociale du CEPCEO réunie à Maastricht le 09/01/1956 a fixé la position à prendre par les Producteurs de Charbon sur le problème de la durée du travail / La Com tripartite de la main d'oeuvre étrangère a décidé que tout travailleur étranger doit ou demeurer dans l'industrie qui l'a recruté ou passer dans une industrie prioritaire - l'industrie charbonnière jouit de la priorité pour les transferts. / Les As charb doivent embauchés les candidats belges et étrangers présentés par l'ONPC à moins que le candidat ne réponde pas aux exigences d'embauchage des trav du F /

WF As Ch Lg 15/04/02 - Fédéchar du 18/01/1956: / Fédéchar après contact avec le Ministère IT a maintenu le statu quo en matière de désignation des provinces de recrutement de manière à permettre l'élimination des provinces IT pour lesquelles il serait constaté que la main d'oeuvre n'est pas satisfaisante / Le délégué de Fédéchar se rendra en Sardaigne pour examiner les possibilités de recrutement de mineurs occupés dans des sociétés en instance de fermeture / Le prochain groupe d'o grecs arrivera le 23/01/1956 et sera dirigé vers Lg / Fédéchar accepte la proposition du Gouvernement en matière de couverture des charges liées à la réduction du temps de travail /

WF As Ch Lg 15/04/03 - Fédéchar du 01/02/1956: / L'Adm des Mines fait savoir qu'à l'heure actuelle les cantines de charb ne sont pas surpeuplées et qu'elles donnent satisfaction / Lors de la grève du 23/01/1956 pour la réduction du temps de travail, des délégués syndicaux ont failli à leur mission en s'opposant à l'entrée dans les charb d'o

qui auraient désiré travailler – la CNMM doit étudier les moyens de mettre fin au mandat des délégués qui ne remplissent pas leurs obligations. /

WF As Ch Lg 15/04/04 - Fédéchar du 15/02/1956: / Arrêt par ordre de Aut IT du recrutement Italien à la suite de l'accident survenu le 08/02/1956 aux Charb. du Levant et des Produits de Flénu / Un fonctionnaire, envoyé d'IT, pour arrêter la liste des charb à interdire aux trav IT / La Com tripartite en séance du 13/02/1956 prie le Ministre du Travail de prévoir d'autres pays de recrutement que l'Italie, et a suggéré l'Espagne / Le chômage du 11/02/1956, jour des funérailles des victimes de l'accident survenu le 08/02/1956 au Charb du Levant et des Produits du Flénu est jour non ouvrable pour les Charb du Couchant de Mons, mais retenu comme absence injustifiée dans les autres bassins /

WF As Ch Lg 15/04/05 - Fédéchar du 22/02/1956: / Un groupe de 60 o grecs est arrivé en BE le 21/02/1956, le prochain groupe est attendu pour le 27/02/1956 /

WF As Ch Lg 15/04/06 - Fédéchar du 29/02/1956: / Les autorités IT n'ont aucunement l'intention de reprendre le recrutement avant la fin des travaux de la Commission Mixte Italo-Belge / Les familles IT peuvent rejoindre les o IT en BE mais seulement à titre individuel, Fédéchar suite à l'arrêt du recrutement par les Aut IT, a suspendu l'organisation de convois pour les familles. /

WF As Ch Lg 15/04/07 - Fédéchar du 07/03/1956: / L'annonce de la possibilité pour la BE de recruter des o ESP a provoqué des réactions en IT contre la politique suivie par l'Etat IT / Le prochain groupe d'o grecs arrivera en BE le 19/03/1956 et sera dirigé vers Lg /

WF As Ch Lg 15/04/08 - Fédéchar du 14/03/1956: / Certaines décisions judiciaires, en matière de responsabilité d'accidents survenus dans les charb, suscitent de l'émoi dans les org d'ing - un Comité de Défense des Ing de charb se constitue / AR du 21/02/1956 modifiant l'AR du 31/03/1936 cordonnant les dispositions relatives à l'emploi de la m d'œuvre étrangère /

WF As Ch Lg 15/04/09 - Fédéchar du 21/03/1956: / L'Amb d'IT demande à Fédéchar d'organiser de nouveau des convois de familles IT en faisant valoir la précarité de la situation d'un millier de membres de familles d'o IT qui, dans le but de se rendre en BE, ont pris des dispositions pour liquider leurs biens. / AR du 21/02/1956 allouant des primes supplémentaires aux o belges qui s'engagent au F /

WF As Ch Lg 15/04/10 - Fédéchar du 28/03/1956: / Un convoi des familles IT est prévu au départ de Milan le 05/04/1956 / Les As charb envisage de désigner des o IT au sein des CSH / Une procédure d'engagement individuel a été mise au point pour l'Esp et les pays de l'OECE à l'exception de l'IT /

WF As Ch Lg 15/04/11 - Fédéchar du 18/04/1956: / La réunion de la Commission Mixte IT-Belge à Rome le 05/04/1956 s'est clôturée sans décision vu les exigences outrancières des autorités IT / Le ministre des Af Etrangères a donné comme instruction à ses représentants diplomatiques en IT d'accorder aux o un visa sur simple présentation d'un contrat de travail / Une Commission paritaire (officieuse) des empl de charb sera créé dans chaque bassin par Fédéchar /

WF As Ch Lg 15/04/12 - Fédéchar du 02/05/1956: / La H Aut CECA offre ses bons offices pour la reprise du recrutement collectif en IT, présenté comme le seul moyen pour les charb belges de maintenir leur production /

WF As Ch Lg 15/04/13 - Fédéchar du 16/05/1956: / La position des autorités IT pourrait se modifier si elles n'étaient plus l'objet de la pression des syndicats IT renforcés par l'appui de la CSC / Le gouv Esp pourrait permettre l'engagement de o Esp si le Gouv belge en fait la demande officielle, malgré les problèmes politiques que cette demande pourrait soulever. /

WF As Ch Lg 15/04/14 - Fédéchar du 06/06/1956: / Démarche de Fédéchar auprès du Gouv BE afin qu'il proteste auprès du Gouv IT contre le fait que les IT désireux de venir en BE se voient refuser leur passeport / Le prochain groupe d'o grecs sera dirigé vers le Centre, si les grèves ont cessé dans ce bassin, sinon il sera dirigé vers la Campine / Des grèves de machinistes d'extraction ont éclaté le 04/06/1956 au Centre, à Charleroi et dans la Basse-Sambre, le Comité estime qu'il y aurait lieu de refuser de négocier tant que la grève est en cours. /

WF As Ch Lg 15/04/15 - Fédéchar du 13/06/1956: / Les négociations Italo-Belge doivent être fondée sur le principe de l'égalité des droits entre o Be et IT, aucune concession ne pouvant être consentie / Les difficultés de recrutement en Esp sont liées à l'absence d'accord diplomatique entre la BE et l'Esp / Intervention de Fédéchar auprès du Gouvernement BE pour que les o IT puissent se voir octroyer, au même titre que les o BE, la distinction de Lauréat du Travail /

WF As Ch Lg 15/04/16 - Fédéchar du 20/06/1956: / Dans les négociations IT-BE sur le recrutement, les BE sont d'accord: - de supprimer la qualité de BE dans la loi sur les délégué o à l'Inspection des Mines; - que les syndicats désignent des o IT parmi les candidats au CSH; - de nommer des d'adjoint IT au chef de Sécurité. / Le refus par les Aut IT d'octroyer des passeports vers la BE aux candidats o mineurs est dénoncé à l'OECE. / Un télégramme de sympathie a été adressé aux 3 ing des Charb de Mariemont /

WF As Ch Lg 15/04/17 - Fédéchar du 26/06/1956: / En violation de l'art 69 du Traité de la CECA, prévoyant la libre circulation de la m d'œuvre, les Consuls IT en BE refusent de signer les contrats d'embauche des o IT / Fédéchar hâte la signature du Protocole de recrutement avec la Grèce /

WF As Ch Lg 15/04/18 - Fédéchar du 04/07/1956: / Fédéchar n'admet pas le principe de la justification des absences des o qui assistent à des formations syndicales, toutefois il appartient à chaque charb d'admettre la justification de ces absences / Les bureaux du Ministère Grec du Travail prennent, sans restrictions, les inscriptions des candidats o mineurs pour la BE, auparavant seul les chômeurs étaient inscrits / Il est rappelé aux candidats grecs qu'il s'agit d'un travail au F de la mine et que les candidats doivent avoir l'expérience de travaux manuels lourds / AR du 08/06/1956 portant l'octroi temporaire d'un supplément à l'allocation de la mère au foyer / La Circ du 05/06/1956 du Min du Trav et de la PS accorde le droit aux al fam pour les enfants résidents à l'étrangers des o mineurs Esp, Portugais et Autrichiens. /

WF As Ch Lg 15/04/19 - Fédéchar du 11/07/1956: / Débat sur la demande IT de constituer une commission chargée d'étudier l'incidence des salaires à marché sur la sécurité du travail / Fédéchar essaie d'obtenir que le recrutement des o Esp puisse commencer même avant la signature du Protocole dont l'ouverture des pourparlers est prévue le 23/07/1956 à Bxl / Recherche en vue du recrutement des o marocains / Revendication syndicale d'une prime de fin d'année /

WF As Ch Lg 15/04/20 - Fédéchar du 18/07/1956: / Le pourparlers IT-BE organisé par la CECA ont été suspendus en attendant une note de la délégation IT sur les éléments qui la porte à croire que la structure des salaires à marché pourrait avoir une influence sur la sécurité des o IT / Lisbonne vient d'autoriser le recrutement par contingent d'o Portugais pour les charb BE - Un 1^{ier} contingent de 50 o portugais pourra être recruté dès à présent / Le Comité de Fédéchar remet à l'Amb de Grèce à Bxl un don de 20.000 drachmes destinés aux familles des o mineurs grecs occupés dans les mines belges, sinistrées des tremblements de terre et raz-de-marée qui se sont produits récemment en Grèce / Loi du 04/07/1956 modifiant les lois du 12/10/1953 relatives aux taxes de séjour des étrangers, notamment des o IT occupés dans les charb BE /

WF As Ch Lg 15/04/21 - Fédéchar du 12/09/1956: / Le Comité informe la CNMM que les employeurs ne peuvent en rien être incriminé dans la malheureuse circonstance au cours de laquelle 2 jeunes-gens ont trouvé la mort dans la catastrophe du Bois-du-Cazier. - Fédéchar demande l'avis aux As sur l'attitude à prendre à l'égard des jeunes gens qui ne désirant pas s'inscrire dans les centres de form prof de l'ind charb sollicitent un travail au F avant l'âge de 16 ans. / Le Comité informe qu'il manque actuellement plus de 16.000 trav dans les mines belges / Le Comité décide à titre exceptionnel de recommander aux charb de justifier les absences pendant la période de la catastrophe du Bois-du-Cazier du 9 au 21 août inclus / La délégation patronale à la CNMM du 07/09/1956 a donné connaissance que Fédéchar admet comme absences justifiées un nombre forfaitaire de 6 jours couvrant la durée du voyage aller et retour pour les o qui se rendent en congé dans leurs pays d'origine avec l'autorisation du Charb / Les org syndicales revendiquent des modalités salariales et un congé de détente pour les sauveteurs du Bois-du-Cazier et leurs aides / Accord de principe du Comité sur la constitution de capitaux en vue d'indemniser les ayants-droits des victimes du Bois-du-Cazier - L'As de Liège donne son accord à la condition qu'il s'agisse d'un prêt à la Caisse Commune d'Assurance de Charleroi /

WF As Ch Lg 15/04/22 - Fédéchar du 19/09/1956: / Le Comité souhaite que les charb convoquent les parents de tous les jeunes o mineurs de 14 à 16 ans pour les inviter à placer leurs enfants dans les écoles technique et professionnelles des mines plutôt que de les occuper au F /

WF As Ch Lg 15/04/23 - Fédéchar du 26/09/1956: / Le gouvernement a marqué son accord sur l'augmentation des prix des charbons en vue de couvrir les charges: - de l'augm des salaires (+ 10% au 01/10) décidée par la CNMM le 21/09/1956; - de l'octroi d'une prime de fin d'année de 3.000fr payable par moitié en 12/1956 et en 03/1957; - de la réadaptation des traitements des empl. / Justification des absences des 6 et 19/09/1956 (funérailles à Marcinelle des victimes du Bois du Cazier) pour o de Charleroi et du Centre /

WF As Ch Lg 15/04/24 - Fédéchar du 03/10/1956: / 50 réfugiés dont la moitié accompagnés de leur famille arriveront en BE en 10/1956 / Le gouv portugais a suspendu le départ des candidats o mineurs vers la BE / Le Ministre de la Justice et des Af Etrangère ont refusé d'envisager le recrutement en Algérie / Les Min du Trav et des Af Economiques envisagent favorablement l'arrivée d' o Marocains en BE, malgré la situation politique et la difficulté de signer un accord de sécurité sociale avec une nation qui n'en possède pas / Le Comité décide la prise en charge de la reconstitution d'une mine à L'expo universelle de 1958 à Bxl /

WF As Ch Lg 15/04/25 - Fédéchar du 10/10/1956: / En réaction aux informations faisant état de 35 milliard de «subsidés» attribués depuis la libération aux charb, il y a lieu de démontrer qu'il ne s'agit pas de subsidés au profit des charb, mais des sommes attribuées soit au profit des ouvriers (charges salariales), soit au profit des consommateurs (péréquation), soit des prêts en vue du rééquipement - à cet effet Fédéchar publiera une brochure / Les bassins ont procédé à l'installation d'AS grecques / 58 o grecs pour Lg sont arrivés le 09/10/1956 / Examen de la demande des org syndicats de réserver aux ouvriers syndiqués les avantages en matière de salaire et de primes obtenus par les syndicats en CNMM / La CNE et le SETCA demande des augmentations salariales compte tenu des avantages accordés aux o / Publication par Fédéchar de «L'Industrie Charbonnière Belge» un périodiques bimestriel. /

WF As Ch Lg 15/04/26 - Fédéchar du 24/10/1956: / La délégation patronale à la CNMM du 17/10/1956 a refusé de prendre une position de principe concernant la convention internationale n°100 sur l'égalité de rémunérations entre la main-d'œuvre masculine et la main d'o féminine pour un travail de valeur égale /

WF As Ch Lg 15/04/27 - Fédéchar du 31/10/1956: / Les 25 et 26/10/1956 aux pourparlers IT-BE les repr du gouv IT ont repris leurs revendications précédentes – Fédéchar a documenté les Ministres belges sur le danger de satisfaire les demandes des IT / Fédéchar informée que la Police des Etrangers refuse d'admettre en BE et refoule les o arrivant sans visa, a sollicité une entrevue avec le Ministre de la Justice / L'examen des stat d'un bassin permet de conclure que le travail à marché ne peut être retenu comme une cause d'accroissement des ac de trav / Locaux de Fédéchar au 31, av des Arts à Bxl /

WF As Ch Lg 15/04/28 - Fédéchar du 07/11/1956: / Le comité se prononce pour le maintien temporaire du mode d'attribution de la péréquation - la péréquation à percevoir par les charb de Campine serait abandonnée au profit d'un fonds à répartir entre charb déficitaires / Les interventions auprès du Ministre de la Justice n'ont pas eu d'effets utiles concernant les refus d'entrée et les refoulements d'o sans visa. / A la Conférence intergouvernementale de la CECA sur la sécurité dans les mines, la réglementation belge apparaît comme l'une des plus complètes / Sa Majesté le Roi remettra le 11/11/1956 des décorations à des sauveteurs du Bois-du-Cazier /

WF As Ch Lg 15/04/29 - Fédéchar du 14/11/1956: / Possibilités de recrutement de réfugiés hongrois pour les mines belges / Le Ministre de la Justice a admis de ne pas inquiéter les o étrangers entrés individuellement en BE sans visa pour autant qu'il aient été mis au travail dans les mines avant le 31/10/1956 / Projet d'AR prévoyant la création de Comité de surveillance des logements temporaires et des cantines des o des mines / Projet d'AR interdisant d'employer des enfants de moins de 16 ans au F / Tout en ne prenant pas position sur le principe de l'égalité des salaires les employeurs s'efforceront de réduire progressivement l'écart actuellement existant entre les rémunérations attribuées aux employés et employées. /

WF As Ch Lg 15/04/30 - Fédéchar du 21/11/1956: / Projet de loi visant à interdire les travaux du F aux ados de – de 18 ans / Démarches de Fédéchar pour obtenir les dérogations à l'interdiction des dimanches et jours fériés sans circulation automobile à partir du 25/11/1956 /

WF As Ch Lg 15/04/31 - Fédéchar du 28/11/1956: La production de charbon subit des limitations du fait de l'impossibilité de recruter de la m d'o étrangère et de la réduction du temps de travail /

WF As Ch Lg 15/04/32 - Fédéchar du 12/12/1956: / Critères à l'attribution de la péréquation / Certaines mines

n'observent pas les dispositions relatives aux mutations d'ouvriers entre charb / Un Convoi de 78 o grecs arrivera le 11/12/1956 / La Croix-Rouge demande un don de charbon pour chauffer les camps de réfugiés hongrois /

WF As Ch Lg 15/04/33 - Fédéchar du 19/12/1956: / Nouveau barème au 01/01/1957 des minima d'appointement des empl de charb / AR du 30/11/1956 sur la Commission d'enquête sur les causes de la catastrophe du Bois-du-Cazier /

Farde WF As Charb Lg 15/05/01-36 - Rapport des séances hebdomadaires du Comité Fédéchar – 1957 / 36 rapports /

WF As Ch Lg 15/05/01 - Fédéchar du 03/01/1957: / Le représentant des producteurs de charbon s'est opposé à ce que le prix de vente du charbon belge soit majoré pour couverture du surpris des charbons américains importés vu le déficit belge en besoin de charbon. / La demande d'un contingent de 9.216 o étrangers introduite par Fédéchar a été ramenée à 4.500 en Com tripartite vu les possibilités retreintes de recrutement / Le Ministre de la Santé Publique a demandé de ne plus autoriser l'embauchage des trav étrangers dans les charb qui logent ces o dans des baraquements / AR du 14/12/1956 interdisant aux jeunes-gens de – de 16 ans de travailler au F – Le Comité souhaite que les charb s'efforce de les diriger vers les Centres professionnels des mines ou les mettre à la S jusqu'à 16 ans / La Caisse d'assurance commune de l'Ind Minière de Lg a consenti une intervention en faveur du Bois du Cazier /

WF As Ch Lg 15/05/02 - Fédéchar du 09/01/1957: / La prime de fin d'année 1956 octroyée aux o des charb, sera également donnée aux hommes de confiance IT /

WF As Ch Lg 15/05/03 - Fédéchar du 16/01/1957: / Au 01/02/1957 les pensions de mineurs seront majorées de 2.000 frs puis ensuite de 5% en fonction de l'index / La CNMM est composée de 15 membres employeurs et de 15 membres ouvriers (de la FGTB et la CSC) / La Com Paritaire Nat pour Empl de Charb est composées de 11 membres employeurs + 11 membres employés (de la SETCA, la CNE et de la Centrale Générale des Syndicats Libéraux) /

WF As Ch Lg 15/05/04 - Fédéchar du 23/01/1957: / Session de formation d'Instructeurs pour les moniteurs d'initiation et d'adaptation /

WF As Ch Lg 15/05/05 - Fédéchar du 30/01/1957: / Le quotidien La Cité du 28/01/1957 a publié des renseignements de nature confidentielle sur la situation financière des charb /

WF As Ch Lg 15/05/06 - Fédéchar du 06/02/1957: / Les Aut Esp procèdent à l'inscription et à la présélection des candidats pour les mines belges /

WF As Ch Lg 15/05/08 - Fédéchar du 20/02/1957: / Hommage à G Rigo, Adm-Dir-Gérant du H / Un agent Fédéchar se trouve en Esp pour recruter / Positions syndicales sur la réparation des maladies prof. / Projet de coordination des centres régionales de sauvetage /

WF As Ch Lg 15/05/09 - Fédéchar du 27/02/1957: / Attribution de subsides aux Sociétés d'Habitations à Bon Marché en vue de leur permettre de poursuivre la construction d'immeubles pour les charb. / La régularisation des o IT entrés en Belg sans visa continuera à se faire jusqu'au 01/04/1957 /

WF As Ch Lg 15/05/10 - Fédéchar du 06/03/1957: / Attribution du montant d'aide de péréquation versée mensuellement au charb pour couvrir 90% du montant de leurs pertes déclarées et établies par Fédéchar en accord avec la H Aut. et l'Adm des Mines, soit 588 millions de fr a versé aux charb belges pour l'année 1957. / Préavis de grève des employés déposé par le SETCA /

WF As Ch Lg 15/05/11 - Fédéchar du 13/03/1957: / Fédéchar a introduit à la Com tripartite une demande de contingent pour 4.700 o étrangers, avec un avis favorable de la FGTB, la CSC ayant réservé son accord / Rencontre le 14/03/1957 de Fédéchar avec la Fédération Nationale des Unions Professionnelles des Ing de Charb.

WF As Ch Lg 15/05/12 - Fédéchar du 20/03/1957: / Les représentants des producteurs ont fait connaître au Prés de la H Aut CECA qu'il ne souhaitait pas, en présence des Syndicats, entamer la discussion sur les conditions de travail / Prévision d'importation de charbons américains / Le Comité décide de remettre à l'autorité de l'Eglise orthodoxe grecque en Belgique la somme due pour l'ensemble des aumôniers (équivalente à ce qui avait convenu avec

l'Archevêque de Londres) / Le comité, prenant en considération les plaintes formulées au sujet de la tenue des cantines, attire l'attention des As sur la nécessité de faire un effort sérieux en ce domaine, et rappelle l'existence de Commissions de Contrôle et l'intention du Ministre du Trav et de la PS de refuser les permis aux charb dont les cantines susciteraient des plaintes. / Le comité prend acte de l'accord des As pour porter à 66fr par jour le prix maximum des cantines, ce montant pourra varier en fonction de l'index. / Le comité porte de 1450 à 1900 fr le forfait de recrutement et de transport de tous les o étrangers et de 1.000 fr le forfait de transport pour les fam IT. , pour les fam esp et grecque le forfait correspond au coût réel du voyage. / 165 o grecs arrivé en BE le 18/03/1957 / Le premier groupe d'o ESP arrivera le 29/03/1957 /

WF As Ch Lg 15/05/13 - Fédéchar du 27/03/1957: / Arrivée le 26/03/1957 d'un 1^{er} groupe de 100 o ESP, le reliquat de ce groupe, soit 26 O arrivera le 28/03/1957 / L'émigration IT a repris dans une faible mesure vers les charb NL – Les charb de FR n'ont pas accepté les conditions du Gouv IT / Le Comité s'interroge sur l'opportunité de l'affiliation de la Fédération Nat des Unions Prof des Ing de Charb à la Fédération Internationale des Cadres des Mines / AM du 13/02/1957 relatif à l'occupation des o NL /

WF As Ch Lg 15/05/14 - Fédéchar du 17/04/1957: / Beaucoup d'o grecs ne désirent pas travailler le Vendredi Saint 19/04/1957 qui en Grèce est un jour d'obligation fort respecté, le Comité marque son accord que ces absences puissent être imputées sur les congés complémentaires ou sur les 3 jours d'absence autorisée / L'Amb de Belg à Lisbonne intervient auprès du gouv portugais pour que soient levée pour les candidats mineurs l'interdiction de délivrer des visas de sortie vers la BE /

WF As Ch Lg 15/05/15 - Fédéchar du 15/05/1957: / Sauveteurs de Marcinelle invités à un séjour à la mer par des hôteliers de la Côte. - Le Comité estime qu'il s'agit d'absence à imputer sur les congés /

WF As Ch Lg 15/05/16 - Fédéchar du 29/05/1957: / Par suite d'un retard dans la délivrance des passeports les 116 o esp arriveront la semaine prochaine / Ds o Esp se sont plaint que des charb effectuaient des retenues diverses jusque 250 fr par semaine sur les salaires – le comité rappelle de ne pas retenir plus de 100fr par semaine / L'Amb du Portugal à Bxl a demandé à Fédéchar des rens sur le travail et la sécurité dans les charb belges afin d'informer le Gouv Portugais avant l'octroi des permis de sortie des o portugais / 45 o réfugiés du Centre de SPA ont choisi l'ind charb / Des 130 o grecs arrivés le 28/05/1957, 7 ont demandé Charleroi et 4 le Centre, les autres ont été dirigé vers la Campine / Intervention auprès du Gouv IT pour souligner le caractère inadmissible du précédent Secrétaire d'Etat et pour obtenir une attitude plus favorable du nouveau Gouvernement IT /

WF As Ch Lg 15/05/17 - Fédéchar du 05/06/1957: / La quote-part de la H Aut dans la péréquation de 01 à 04/1957 a été payée au charb, et la quote-part du Gouv belge a déjà été versée / Un groupe de 108 o grecs est arrivé en Belg le 04/06/1957 dont 84 pour Lg / Un groupe de 116 o esp est arrivé le 04/06/1957 pour Charleroi – les prochains groupes de 33 et 37 o prévus pour les 11 et 13/06/1957 seront dirigés vers Mons et Lg / Un groupe de 33 o réfugiés hongrois en provenance de Yougoslavie est arrivé le 29/05/1957, un second groupe de 200 o est attendu – ces réfugiés ont passé plusieurs mois dans des camps de réfugiés et ne sont pas toujours d'assimilation facile d'où l'importance des journées d'accueil en S /

WF As Ch Lg 15/05/18 - Fédéchar du 19/06/1957: / Plaintes formulées par le Conseiller social à l'Amb d'Esp concernant l'accueil et l'initiation des o esp / Les frais de recrutement des o hongrois sont fonction du lieu de recrutement de ces réfugiés, soit dans les camps belges, soit dans des camps à l'étranger / L'Institut Solvay, mandaté par la CECA, a fait des enquêtes dans de nombreuses cantines et a formulé des critiques à l'égard de certaines / Les Syndicats britanniques seraient opposés à l'embauchage dans les mines de 3.000 réfugiés hongrois se trouvant en Angleterre, Fédéchar propose leur transfert en BE / La gestion des Centres médicaux techniques d'Awans et de Morlanwelz assurée jusque fin 1955 par l'Nichia a été transférée depuis le 01/01/1956 au Ministère du Trav. /

WF As Ch Lg 15/05/19 - Fédéchar du 03/07/1957: / Le Comité est informé de la déclaration du Ministre Rey à la Chambre le 02/07/1957 concernant les résultats de l'enquête parlementaire relative à la catastrophe de Marcinelle /

WF As Ch Lg 15/05/20 - Fédéchar du 10/07/1957: / Projet d'AR relatif au port de masques de protection contre les feux et incendies dans les travaux souterrains /

WF As Ch Lg 15/05/21 - Fédéchar du 17/07/1957: / Fédéchar circ n°3.754 St.19/158 du 13/03/1947 les o étrangers

du F occupé en S pendant la période des congés-payés recevront le salaire de S en restant inscrit au F pour les cotisations de sécurité sociale / Signature le 12/07/1957 à Athènes du Protocole de recrutement des o grecs / La prochaine séance de la CNMM déterminera les travaux interdits aux jeunes o de 18 à 21 ans / Le Comité estime qu'il y a lieu de constituer des délégations syndicales du personnel empl. /

WF As Ch Lg 15/05/22 - Fédéchar du 24/07/1957: / Affiliation des Unions prof des Ing de Charb à une organisation internationale et admission des ing-techniciens / Subvention de Fédéchar à la Fédération des Unions prof des Ing de Charb / Projet de Voyage d'étude de Fédéchar en URSS /

WF As Ch Lg 15/05/23 - Fédéchar du 31/07/1957: / Un premier groupe de 600 réfugiés hongrois en provenance de Yougoslavie et volontaires pour les mines est attendu en BE / Prévision pour le mois d'août 1957: arrivée en BE de 500 o grecs + 800 o esp + 1000 réfugiés hongrois en provenance de Yougoslavie + 200 o de nat diverses entrés en BE sans visa et dont la situation sera régularisée / Vu les difficultés de recrutement d'o turcs le Comité décide de ne pas y avoir recours actuellement / Etude de recrutement éventuel d'o marocains / Représentation patronale le 08/08/1957 à la cérémonie d'anniversaire de la Catastrophe de Marcinelle /

WF As Ch Lg 15/05/24 - Fédéchar du 11/09/1957: / Intention du gouv belge de supprimer les licences d'importation de charbon américain / Entrevue du CEPCEO avec le National Coal Board / La situation du recrutement se présente favorablement / Conditions d'une reprise de l'émigration IT vers les pays de la CECA / Possibilité d'achat en commun de masques de protection contre le C.O. /

WF As Ch Lg 15/05/25 - Fédéchar du 18/09/1957: / Demande d'un contingent de 10.419 o étrangers pour le 4^{ième} trim 1957 /

WF As Ch Lg 15/05/26 - Fédéchar du 25/09/1957: / Le Ministre du Trav et PS se propose d'organiser une tutelle sanitaire indépendante de celle des employeurs / Les patrons ne peuvent entamer la discussion sur le prime de fin d'année de 3.000 fr demandées par les syndicats sans connaître au préalable les intentions du Gouvernement en matière de couverture de la charge / Constitution de l'ASBL Centre National Belge de Sauvetage Minier /

WF As Ch Lg 15/05/27 - Fédéchar du 02/10/1957: / Brevets de Moniteurs Instructeurs TWI / Il serait regrettable d'interdire totalement l'accès à veine aux jeunes gens de 18 o 21 ans /

WF As Ch Lg 15/05/28 - Fédéchar du 09/10/1957: / AR du 20/08/1957 allouant des primes supplémentaires aux o BE qui s'engagent pour le F /

WF As Ch Lg 15/05/29 - Fédéchar du 16/10/1957: / Projet d'AR relatif à l'utilisation des coupons de chemin de fer gratuits attribués aux o mineurs /

WF As Ch Lg 15/05/30 - Fédéchar du 23/10/1957: / Etude du CEPCEO concernant l'éventualité de la création d'une zone de libre-échange entre les pays de la CECA, la Grande-Bretagne et les autres pays de l'OECE /

WF As Ch Lg 15/05/31 - Fédéchar du 30/10/1957: / La CSC demande la suppression du salaire à marché et son remplacement par un salaire de catégorie très élevé /

WF As Ch Lg 15/05/32 - Fédéchar du 06/11/1957: / La Police des Etrangers se propose de ne plus tolérer, comme elle le fait actuellement, l'entrée en Be des o étrangers non munis de visas (notamment grecs et esp) - elle admettra l'entrée de «touristes» IT pour autant que le recrutement collectif n'ait pas repris avec l'IT, mais expulsera les groupes d'IT que des recruteurs amèneront de Fr en Belg /

WF As Ch Lg 15/05/33 - Fédéchar du 13/11/1957: / Le Ministre du Trav et PS subordonne dorénavant l'octroi des contingents de o étrangers aux disponibilités de logement dans des cantines bien tenues et construites en dur /

WF As Ch Lg 15/05/34 - Fédéchar du 27/11/1957: / Urgence du financement des stocks par la H Aut CECA /

WF As Ch Lg 15/05/35 - Fédéchar du 11/12/1957: / Avant-Projet de loi organisant le financement des stocks par warrantage / Le comité invite les charb à ne pas refuser l'embauchage à des candidats belges / La Prime de fin d'année 1957 octroyée aux délégués à l'inspection des mines, doit également être accordée aux délégués IT auprès

des As et aux aumôniers orthodoxes /

WF As Ch Lg 15/05/36 - Fédéchar du 18/12/1957: / A partir du 21/12/1957 la Police des Etrangers ne régularisera plus l'entrée individuelle des o, mais évitera d'expulsés les o entrés sans visa et déjà occupé au 21/12/1957 / Les Aut IT ont fixé au 01/09/1958 la reprise de l'émigration / Des charb ont licenciés des o étrangers pour raison de rendement insuffisant. Après avoir erré plusieurs jours ces o ont été envoyé à la Police des Etrangers qui les a rapatriés au frais de l'Ind Charb – Le Comité recommande que les charb s'occupent directement de rapatriés ces o étrangers afin d'éviter que l'on puisse en induire que les charb disposent de trop de m d'o / La revendication de la CSC de modifier le système du salaire à marcher ne peut être accueillie /

Farde WF As Charb Lg 15/06/01-10 - Rapport des séances hebdomadaires du Comité de Fédéchar – 1958 / 11 rapports /

WF As Ch Lg 15/06/01 - Fédéchar du 06/01/1958: / Les Syndicats ont insisté à nouveau pour que l'on recherche une méthode permettant aux organisations syndicales de leurs trouver des ressources nécessaires /

WF As Ch Lg 15/06/02 - Fédéchar du 15/01/1958: / La H Aut considère que le problème du financement des stocks doit être résolu sur le plan national BE et que les importations de charbons américains dans la CECA demeurent nécessaire / AR du 23/12/1957 allouant des primes supplémentaires aux o belges qui s'engagent au F /

WF As Ch Lg 15/06/03 - Fédéchar du 22/01/1958: / Projet de financement des stocks par les banques / Le Comité envisage le refoulement des importations de charbon des pays tiers et des importations en provenance de la CECA /

WF As Ch Lg 15/06/04 - Fédéchar du 29/01/1958: / Proposition d'intervention de la CECA dans les frais de stockage cad: - les intérêts des capitaux immobilisés; - les frais de manutention; - et la dépréciation des produits stockés /

WF As Ch Lg 15/06/06 - Fédéchar du 12/02/1958: / Le 1^{er} Ministre Van Acker est disposé à réduire les importations de charbons américains et veut promouvoir une loi permettant le warrantage du charbon mais sans participer au financement - le CNC pourrait suggérer le chômage et de l'éventuel abandon de capacité de production /

WF As Ch Lg 15/06/08 - Fédéchar du 19/02/1958: / AR du 25/01/1958 relatif à la présence et à la form prof des garçons de 16 à 18 ans au F /

WF As Ch Lg 15/06/09 - Fédéchar du 19/03/1958: / Démission et hommage à Noel Dessart /

WF As Ch Lg 15/06/10 - Fédéchar du 25/06/1958: / Installation du CNC le 25/06/1958 / Le délai fixé par l'AR du 02/12/1957 pour la mise à disposition du personnel de masques de protection contre l'oxyde de carbone expire le 01/07/1958 /

WF As Ch Lg 15/06/11 – Fédéchar du 09/07/1958: / Comité Régional Consultatif créé en exécution de la loi instituant le Conseil National des Charbonnages / Fonctionnement de l'aide de réadaptation instaurée par la CECA en cas de licenciement /

Abréviations utilisées

Adm. = Administrateur /

Adm Dél = Administrateur Délégué /

Amb. = Ambassade / Ambassadeur

Ans-R = S.A. des Charb. d'Ans et de Rocour à Ans lez Liège /

A.R. = Arrêté Royal = Arrêté du Régent (de 1945 à 1950) /

Arg = Charbonnages d'Argenteau à Blegny-Trembleur /

As.Ch.Lg = As.Charb.Lg = Association Charbonnière de la Province de Liège /

Aut. = Autorités

Aut.Mil.Alliées = Autorités Militaires Alliées /

B.I.T. = Bureau international du Travail à Genève

Bonnier = S.A. des Charb. du Bonnier à Grâce-Berleur /

Bourg = Bourgmestre /

C.A. = Conseil d'Administration /

CECA = Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

Centrale Trav Mines = Centrale des Travailleurs des Mines (FGTB)

C.E.P.C.E.O. = Comité d'Etude des Producteurs de Charbon d'Europe Occidentale

CNC = Conseil National des Charbonnages

CNSL = Centrale Nationale des Syndicats Libéraux

Cobechar = Comptoir Belge des Charbons /

Com.Dir.Trav. = Comité des Directeurs des Travaux (de l'As.Charb.Lg)

Com Tripartie M d'o = Commission Tripartie de la Main d'œuvre étrangère

Com-Réviser = Commissaire-Réviser /

Com.Sécu.S. = Commission Sécurité Sociale (de Fédéchar ou de As. charb.)

Cond. Trav = Conducteur des Travaux

Cons. Rég. M.M. = Conseil Régional Mixte des Mines /

Cor. = Correspondance /

Cor.circ. = Correspondance Circulaire /

CSC = Centrale des Francs Mineurs / Confédération des Syndicats Chrétiens

DE = Allemand

Dél.Synd. = Délégué Syndical / délégation syndicale /

Dép. Perm. = Députation permanente

Dir = Directeur / Dir Gen = Directeur Général

Dir.Ind.Charb. = Directoire de l'Industrie Charbonnière //

Esp.B-F = S.A. des Charbonnages de l'Espérance et Bonne Fortune à Montegnée //

F = Fond (de la mine)

Fédéchar = Fédération des Associations Charbonnières de Belgique (id: Fédération des Charbonnages de Belgique) /

FGTB = Centrale des Travailleurs des Mines

FIB = Fédération des Industries Belges /

FNAMI = Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité /

FNROM = Fond National de Retraite des Ouvriers Mineurs /

FPSCI = Fonds Provisoire de Soutien aux chômeurs involontaires /

FR = Français

FSC = Fonds de Soutien des Chômeurs involontaires /

FSC Rég = Bureaux Régionaux FSC

GB = Charbonnage de la Grande Bacnure /

G-Kes = Charb. de Gosson-Kessales à Tilleur //

GL&H = Charbonnages de Gosson-La Haye & Horloz réunis /

Gouv = Gouvernement / Gouverneur

GR = Grec

H = S.A. des Charb. du Hasard /

H. Aut. = Haute Autorité de la CECA

HC = HCh = siège de Cheratte de la S.A. des Charb du Hasard

HMx = S.A. des Charb. du Hasard à Micheroux / siège de Micheroux de la S.A. des Charb du Hasard

Ing = Ingénieur /

Ing Div = Ingénieur Divisionnaire /

Ing Princ = Ingénieur Principal /

Ing Tech = Ingénieur Technicien /

INM = Institut National de Mines

IT = Italien / Italie

KS = S.A. Kempense Steenkolenmijnen /

M.G. = Magasins Généraux /

Min Tr.P.S. = Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale /

NL = Hollandais / Pays-Bas

O = Ouvrier /

OECE = Organisation Européenne de Coopération Economique

ONSS = Office National de Sécurité Sociale /

PB = Siège de la Petite Bacnure /

P&B = S.A. des Charbonnages de Patience et Beaujonc à Glain-lez-Liège /

pdt = pomme de terre /

Pers. = Personnel

PG = Prisonniers de guerre

PL = Polonais / Pologne

Prés = Président /

PSB = Parti Socialiste Belge /

Rens. = Renseignement /

S = Surface /

Serv. = Service /

Trav = Travail / Travailleur

Unis de W de Mons = S.A. des Charbonnages Unis de l'Ouest de Mons

Wér. = S.A. des Charbonnages de Wérister à Beyne-Heusay /